



Bilan

JUINE et Affluents

Contrat de territoire
Eau, Climat et Trame
verte et bleue
2020-2024

Juin 2025



Avec le soutien financier de





Juine et affluents

Contrat de territoire 2020-2024
Eau, Climat et Trame verte et bleue

Nos partenaires membres du SIARJA



Un territoire qui rayonne

et signataires du contrat



et partenaires financiers



et la participation financière de



Le mot de la présidente du SIARJA



Maryvonne SIEBENALER

La Juine et ses affluents impriment leur marque sur notre territoire, traçant les vallées riches en boisements et milieux humides, entaillant les plateaux dédiés à l'agriculture et cheminant dans nos villes et villages. Le lien étroit des cours d'eau avec la nappe de Beauce qui l'alimente donne vie à de nombreuses activités : cressiculture, pêche, loisirs...

Les cours d'eau et leurs zones humides, constituent ainsi une véritable colonne vertébrale de la trame verte et bleue de notre territoire. Les mares de plateau et de village complètent ce paysage en offrant des points d'eau importants dans le paysage et pour la biodiversité.

Aujourd'hui, le dérèglement climatique avec son lot d'événements de plus en plus fréquents et intenses impacte directement le cycle de l'eau. La perte de biodiversité qui touche toute la planète, s'observe y compris dans nos territoires ruraux : moins d'oiseaux égaient nos campagnes nos villes et nos villages, le recul des insectes pollinisateurs qui nous rendent tant de services gratuits devient inquiétant.

Il est de notre devoir, collectif, de nous préparer et de nous adapter pour que notre territoire soit le plus résilient possible face à ces changements clairement visibles. La rivière et sa trame verte et bleue doivent être considérées comme des alliées et des sources de solutions pour l'avenir.

C'est la démarche que le SIARJA - syndicat GEMAPI* du bassin versant - a engagée auprès des collectivités du territoire, à travers le contrat territorial « Eau, Climat et Trame verte et bleue » proposé par les partenaires - Agence de l'eau, Conseils régionaux et départementaux.

Avec les intercommunalités signataires et avec l'appui de nos partenaires, nous nous sommes engagés résolument dans un programme d'action ambitieux sur la période 2020-2024 pour contribuer à l'adaptation des milieux aquatiques et humides et du territoire à ces changements globaux.

Ce document dresse le bilan des réalisations menées dans ce cadre, globalement conformes aux objectifs que nous nous sommes fixés. Je vous laisse les découvrir en espérant qu'elles pourront être source d'inspiration pour la prochaine programmation en cours de réflexion.

* GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Action 1.1 Restaurer la continuité écologique



Objectif : Les rivières ont subi des modifications importantes au fil des siècles : chenalisation, élargissement du lit, artificialisation des berges, mise en place de seuils ou de barrages... Ces changements ont des conséquences néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Les habitats se banalisent et la diversité biologique en est affectée. La qualité de l'eau se dégrade, du fait notamment de la modification des écoulements qui diminue la capacité de la rivière à «s'auto-épurer». A ce titre, les barrages et seuils apparaissent généralement comme les plus impactants du fait de leurs effets combinés de blocage, de retenue et de cloisonnement.

L'action 1.1 vise à rétablir la libre circulation des espèces aquatiques pour assurer leur cycle de vie et permettre leur survie dans l'écosystème et à rétablir les flux sédimentaires déterminant la morphologie du cours d'eau et de son évolution naturelle indispensables au bon fonctionnement écologique des habitats liés à la rivière et à la prévention des inondations.

Opérations prévues au contrat : La restauration de la continuité piscicole et sédimentaire nécessite des études complexes assorties d'une phase réglementaire longue et une concertation importante. Il s'agissait de mettre en œuvre les travaux dont les phases d'émergence et d'études ont été initiées dans le précédent contrat et d'engager de nouvelles études, définies en concertation avec les services de l'Etat, les départements de l'Essonne et du Loiret et l'Agence de l'eau, suivant notamment les nouvelles prérogatives nationales de priorisation.

⇒ **Ouvrages Hydrauliques à étudier** : Le contrat prévoyait de faire émerger les projets suivants : Moulin de La Porte à Autruy-sur-Juine ; Moulin de Vaux à Etréchy ; Moulin de la Ferté à Chalo-Saint-Mars ainsi que deux ouvrages supplémentaires selon opportunités dont un sur les sections prioritaires définies par le nouveau classement des cours d'eau (Liste 2 art 214-18 CE).

↳ **Bilan** : Trois scénarii d'intervention, validés par les membres du Comité de Pilotage, ont été définis concernant le Moulin de la Porte lesquels n'ont pas recueilli l'accord du propriétaire. Les études du Moulin de Vaux et du moulin de la Ferté ont été différées en raison d'autres projets priorisés, en particulier, le secteur des Moulins de Glaire et de Semainville au Mérévillois dans le cadre d'une opportunité d'acquisition foncière majeure en vue d'un projet de renaturation du cours d'eau et de ses zones humides sur un vaste site (détail en focus 1.1).

En parallèle, le SIARJA a pu faire émerger d'autres projets : Moulin d'Ahaut à Saclas ; Bief de Noisement et Bief des Clercs à Boissy-la-Rivière ou encore Bief de Chérel à Chalo-Saint-Mars.

⇒ **Ouvrages Hydrauliques à aménager** : Le contrat prévoyait de réaliser les phases travaux sur au moins 2 ouvrages parmi les 5 ouvrages prioritaires suivants : Moulin du Pont au Mérévillois ; Moulins de Cailles et de Boigny au Mérévillois/Saclas ; Moulin de Saint-Denis à Saclas et Moulin d'Ezeaux à Chalo-Saint-Mars. Les opérations sont sous maîtrise d'ouvrage du SIARJA hormis celle concernant le domaine départemental de Méréville, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Essonne.

↳ **Bilan** : A l'issue des études, les travaux ont été engagés sur les Moulins Cailles & Boigny et Saint-Denis en 2023 et 2024. Le projet du Moulin du Pont a, quant à lui, été intégré aux travaux réalisés sur le Domaine départemental de Méréville par le Conseil Départemental de l'Essonne depuis 2021. Les travaux initialement prévus sur Ezeaux ont connu des difficultés d'autorisation d'accès au chantier. Cependant, la rivière ayant depuis travaillé en créant son propre passage, seuls des travaux d'accompagnement ont été nécessaires pour garantir la continuité écologique sur ce secteur, continuité constatée sur le terrain par les services de l'Office Français de la Biodiversité. **En fin de contrat, la continuité écologique est ainsi effective sur les 5 ouvrages prioritaires.**

En complément, des interventions ponctuelles ont également été réalisées par le SIARJA à Guillerval (Seuil de Chanval et du Pont de Garserval), et par son équipe en régie sur les communes d'Etampes (Moulin de Branleux d'en Haut), d'Abbeville-la-Rivière (retrait de micro-seuils en aval du Moulin de Fontenette) ou à Ormoy-la-Rivière (démantèlement d'un barrage illégal au Pont du Mesnil).

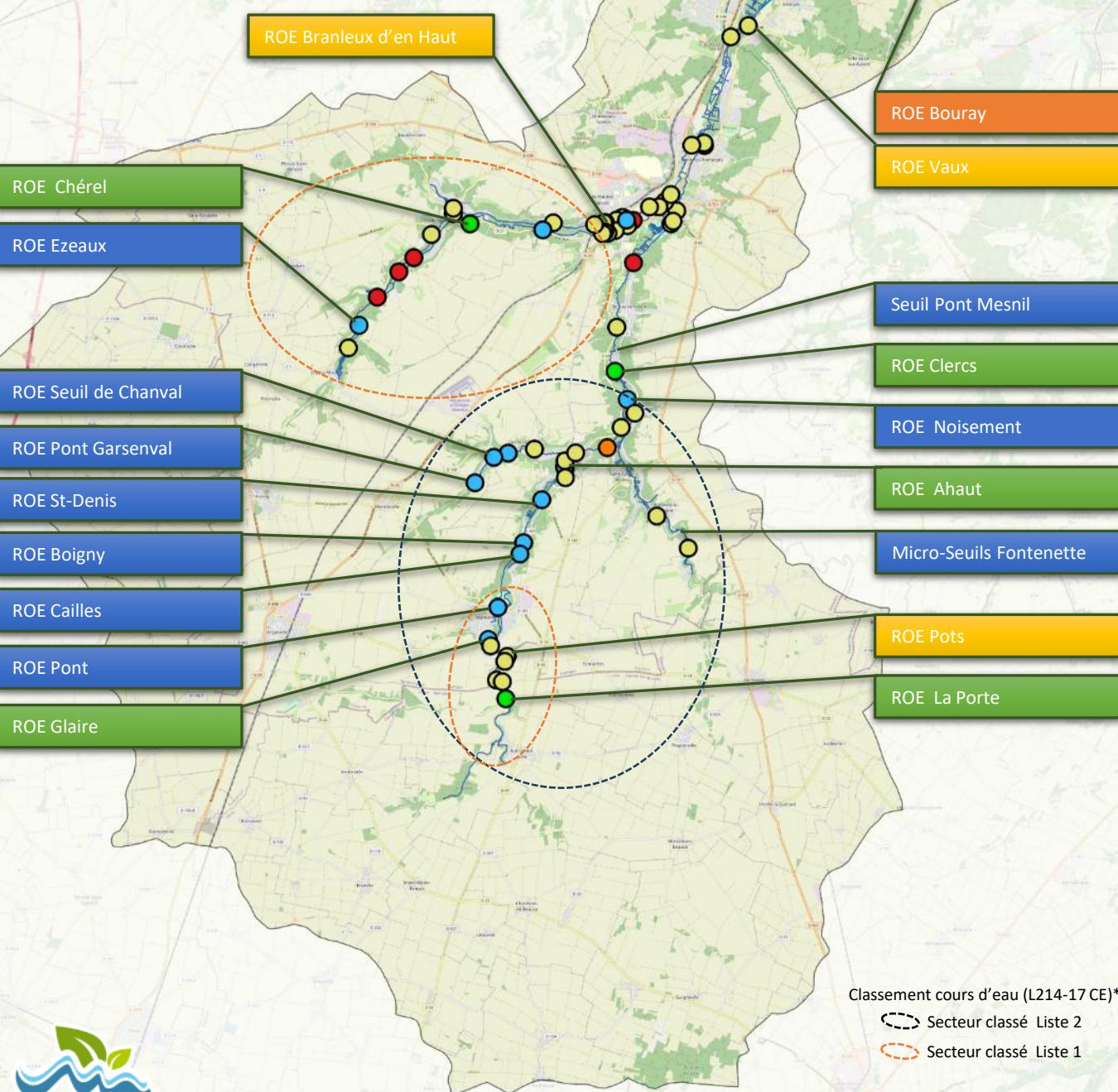
Le SIARJA poursuit par ailleurs sa politique auprès des propriétaires riverains pour autoriser l'ouverture des vannages, première étape vers les objectifs d'amélioration hydromorphologique des cours d'eau. Cinq nouvelles ouvertures ont ainsi pu être concrétisées : Moulin de Pot au Mérévillois, Moulin de Branleux d'en Haut à Etampes, Moulin de Vaux à Etréchy en 2020, Moulin de l'Epine à Itteville 2021, Moulin de Glaire au Mérévillois en 2023 et Moulin de Bouray à Lardy en 2022, refermé par le propriétaire à l'été 2023.

Action 1.1 Restaurer la continuité écologique

Situation des 73 sites hydrauliques sur le Bassin Versant Juine :

- Travaux réalisés ou engagés (11)
- Etudes en cours (6)
- OH ouverts (47)
- OH testés, puis refermés (5)
- OH fermés (4)

Actions engagées dans le cadre du CTEC



* Liste 2 : les ouvrages existants doivent être mis en conformité pour assurer la continuité écologique

Liste 1 : aucun nouvel obstacle à la continuité écologique n'est autorisé

ROE : Référentiel National des Obstacles à l'Ecoulement (vannages, seuils...)

OH : Ouvrage Hydraulique

Action 1.1 Restaurer la continuité écologique

F O C

Rétablissement de la continuité écologique de la Juine sur les Moulins de Cailles et de Boigny au Mérévillois et à Saclas

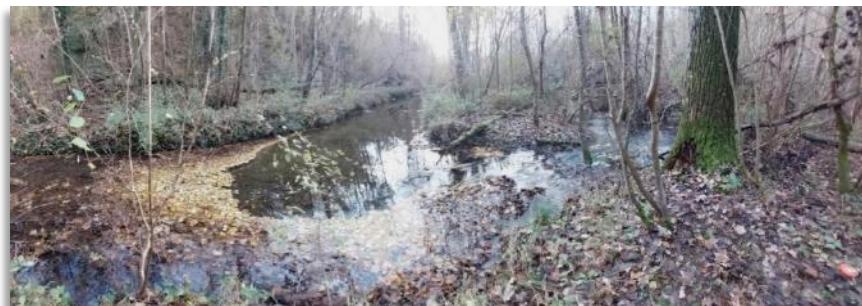


Le scénario retenu est la remise partielle en fond de vallée, par aménagement d'une brèche principale, répartition des débits favorable à la Marette et conservation d'une alimentation des biefs. Outre la restauration écologique du cours d'eau, des milieux humides, de la circulation piscicole et du transport des sédiments, la suppression des renards hydrauliques constitue une solution pérenne aux risques d'inondations de zones habitées et des cressonnières. Coût des travaux: 363K€ aidé à 66% par l'Agence de l'eau, 10% par le Conseil départemental de l'Essonne et avec une contribution de 10% de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.



Quand la Chalouette retrouve sa place : restauration de la continuité écologique au bief d'Ezeaux à Chalou-Moulineux

Le SIARJA s'est engagé dans le maintien d'une brèche (90ml) établissant la connexion du fond de vallée avec l'Etang de Moulineux. L'objectif de rétablissement de la continuité écologique sur Ezeaux est désormais atteint, avec la reconnexion de 2350 ml de cours d'eau. Tout le débit (94.1l/s) transite par le bras d'eau vers la marette, sans contrainte. A hauteur de la difffluence et à l'aval le long de l'ancien bief, le dénoyement profite à l'apparition de zones humides alimentées par les sources de coteaux.

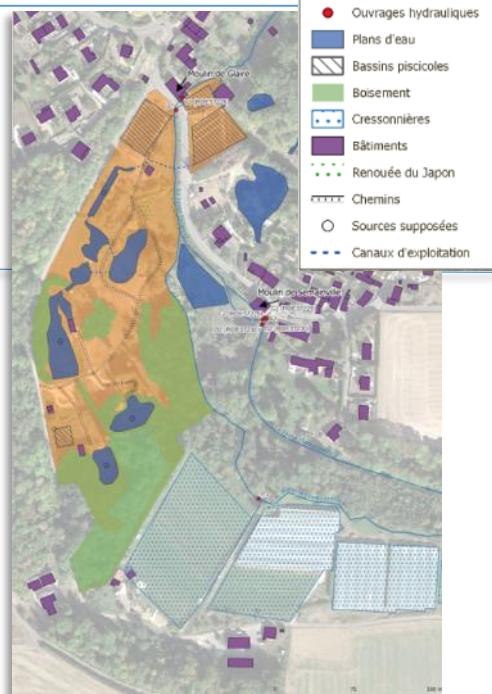


Bief et brèche rejoignant la marette de fond de vallée (ci-dessus)



Renaturation du site de la pisciculture des Lavandières (Le Mérévillois 2022-2023)

Courant 2022, a émergé une opportunité foncière relative à un vaste ensemble de 4,38 ha, à savoir la pisciculture des Lavandières, les ouvrages hydrauliques et une zone naturelle humide dégradée. En l'absence de pisciculteur professionnel intéressé par la reprise de l'activité, le SIARJA s'est positionné auprès de la SAFER. L'acquisition du site en 2023 permet d'envisager à terme sa renaturation complète par l'effacement des ouvrages hydrauliques, le reméandrage du cours d'eau au sein d'une zone humide à restaurer ainsi que l'engagement sur ces objectifs des propriétaires situés à l'amont jusqu'à Semainville. Des retombées positives pour le territoire sont également attendues : moindre contrainte pour l'évacuation des eaux des cressonnières situées à l'amont, possibilité d'alimenter plus fréquemment la Grande cascade du Domaine départemental de Méréville, désartificialisation des sols, atouts pédagogiques et attrait touristique dans un secteur d'intérêt (proximité du domaine départemental, du GR 111 Tour de l'Essonne, du vélorail, du parcours de pêche à la mouche en rivière unique en Ile-de-France, au sein d'une vallée inscrite)... Coût de l'acquisition : 535K€ aidé à 47,75% par l'Agence de l'eau, 40% par le Conseil départemental de l'Essonne et avec une contribution de 10% de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

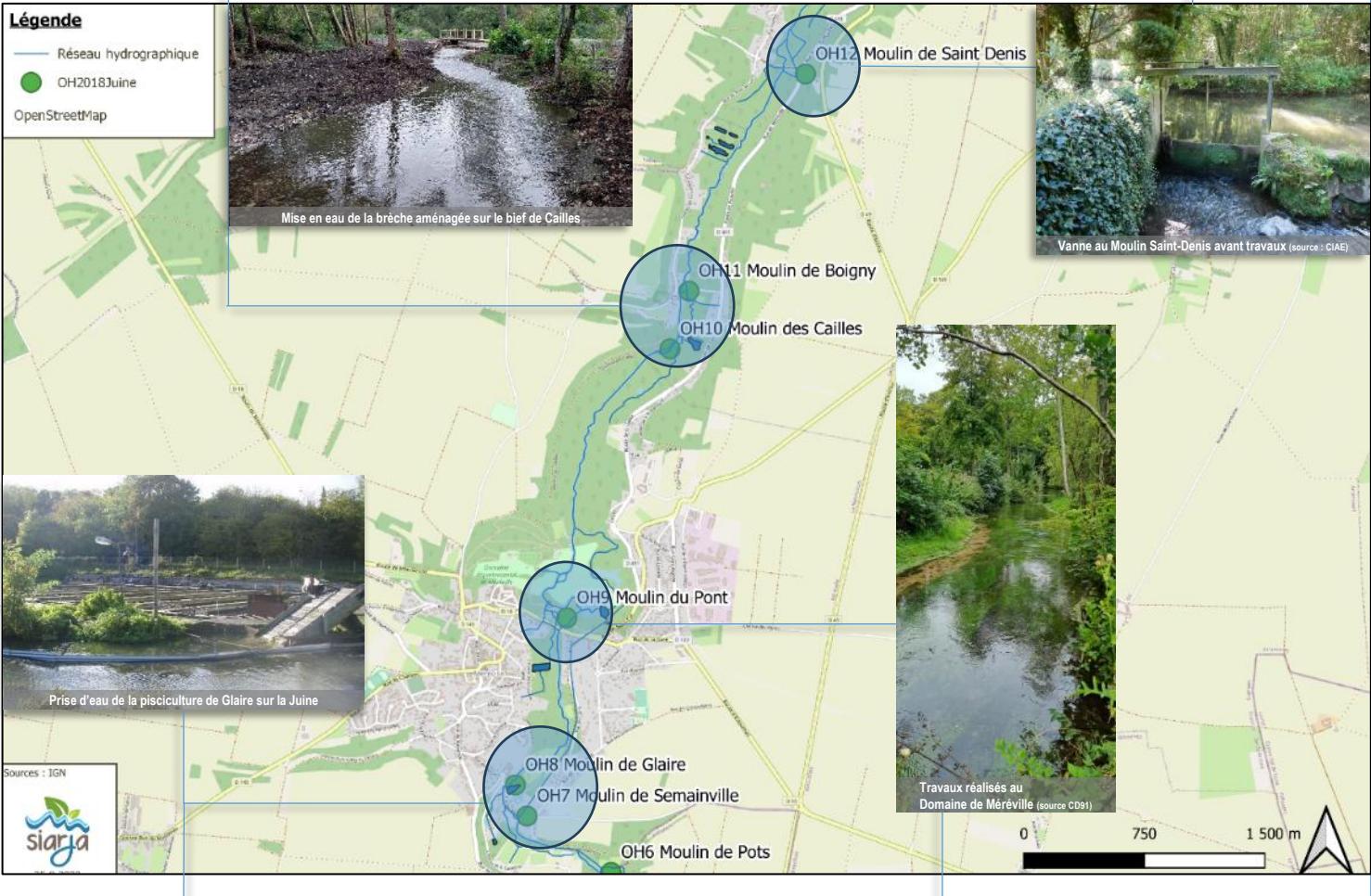




Des projets pour le libre écoulement de la Juine sur plus de 7 km (Mérévillois / Saclas)

Secteur prioritaire, classé au titre du rétablissement de la continuité écologique, le cours d'eau entre le Mérévillois et Saclas, a fait l'objet d'une attention toute particulière. La succession des ouvrages a fait ainsi l'objet de plusieurs études et projets qui permettront à terme de rétablir un fonctionnement hydro-écologique de la Juine sur plus de 7km.

Sur le secteur très contraint du Moulin Saint-Denis, fondé sur pieux bois nécessitant une immersion constante, les travaux ont consisté à court-circuiter les ouvrages du moulin en créant une connexion vers le lit naturel par une rampe en enrochements. Coût des travaux: 54K€ aidé à 90% par l'Agence de l'eau.



Suivant l'opportunité d'acquisition foncière du site de la pisciculture des Lavandières, le SIARJA programme la restauration et la renaturation complète du site, incluant le moulin de Semainville pour le volet restauration de la continuité écologique (détail p.6)



Le projet de restauration du Domaine de Méréville, porté par le Conseil départemental de l'Essonne, détaillé en p. 10, comporte les travaux de restauration de la continuité écologique par les bras de l'ancien moulin du Pont et la restitution des miroirs d'eau, du grand lac, du petit lac et de la scène de la Cascade du Pont des Roches.

Action 1.2 Renaturer les cours d'eau



Objectif : Une rivière naturelle, non contrainte artificiellement, charrie une grande quantité de sédiments qu'elle répartit tout le long de son cours, en serpentant en fond de vallée. Elle trouve ainsi un équilibre entre zones d'érosion et zones de dépôt. Une rivière naturelle est accompagnée d'une végétation aquatique et rivulaire luxuriante, essentielle à son bon fonctionnement. Sur d'importantes sections, la Juine et ses affluents ont été modifiés, travaillés et artificialisés par l'homme. Ces portions de rivière ont perdu avec leur forme naturelle leur capacité d'autoépuration et d'autorégulation. Il est donc important d'agir en faveur de la reconquête de ces fonctions. Une rivière en bon état contribue à la prévention des inondations, à la qualité du cadre de vie et favorise la biodiversité.

L'**action 1.2 vise à restaurer l'hydromorphologie** des cours d'eau en aménageant le lit mineur, les berges, la ripisylve et en rétablissant la connexion avec le lit majeur, les zones humides et zones d'expansion de crues associées. Ces actions sont essentielles au bon état des masses d'eau et de la trame verte et bleue du bassin versant de la Juine, ainsi qu'à la prévention des inondations. Elle est de ce fait intimement liée et interconnectée aux opérations de restauration de la continuité écologique (action 1.1) qui, de par leur nature, vont profiter également à l'amélioration de la qualité physique des milieux.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit de réaliser **8 opérations de renaturation des cours d'eau**, dont la réalisation du projet de restauration hydro-écologique du Domaine départemental de Méréville, le lancement du **diagnostic spécifique** sur le fonctionnement hydrologique, hydraulique et écologique du **ruisseau du Mauvais temps** (ru de Cramart) et le lancement d'opérations de **mise en séparatif et de correction de mauvais branchements** par Cœur d'Essonne Agglomération sur ce sous-bassin versant.

↳ Bilan :

Les travaux de **restauration hydro-écologique du Domaine départemental de Méréville** ont été conduits de 2022 à 2023, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Essonne.

Le SIARJA a, quant à lui, mené **4 opérations de renaturation** et accompagné une opération de la fédération de pêche :

- Restauration des berges de la Juine à Villemartin sur la commune de Morigny-Champigny en 2020 ;
- Restauration d'une ripisylve par plantations sur la Juine amont à Autrui-sur-Juine en 2020 ;
- Restauration d'annexes hydrauliques sur le Parc de l'Hôtel de Ville à Lardy en 2020 ;
- Restauration en régie du ru des Corps Saints sur le parc communal des Vrigneaux à Etréchy en 2022, suivi de la mise en place d'un éco-pâturage par la commune ;
- Renaturation des berges d'une annexe hydraulique sur le Parc de Saclas en partenariat avec la fédération de pêche de l'Essonne en 2024.

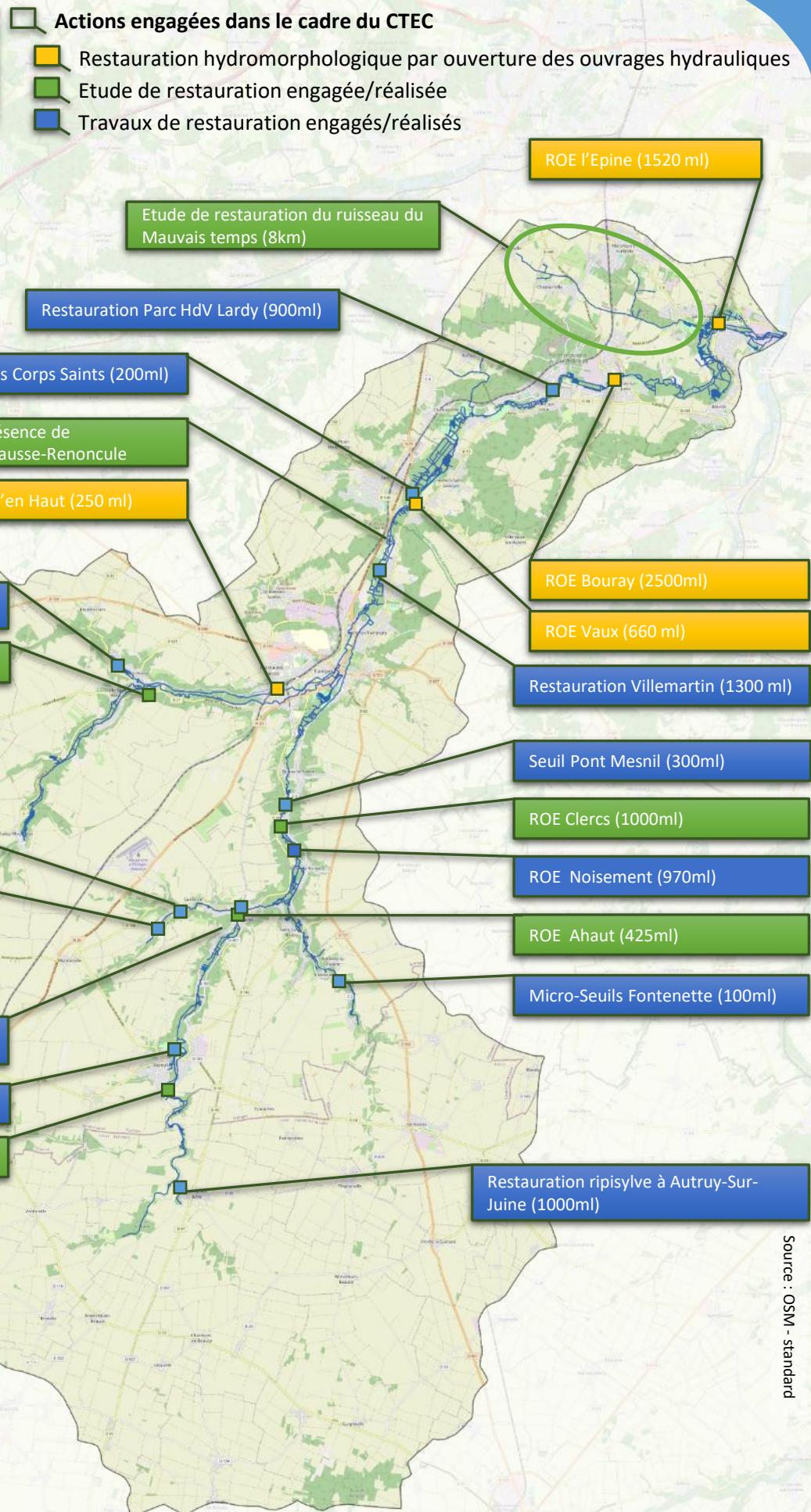
Certaines actions ont également été combinées avec les projets de restauration de la continuité écologique telles que les interventions sur les ouvrages de Chanval et de Garsenval sur la commune de Guillerval et les ouvertures de vannes à l'Epine, Branleux d'en Haut, Vaux ou Bouray (cf. action 1.1).

Un pré-diagnostic du Ruisseau du Mauvais temps pour une clarification des compétences GEMAPI et Eaux pluviales, dans la perspective de dissolution du SIARC, syndicat historique gérant ce ru, a également été mené. En complément, des levés topographiques, des inspections télévisées des sections busées et la modélisation hydrologique et hydraulique du bassin versant ont été conduites en vue du lancement de l'étude de schéma directeur du ru à lancer en 2025, action mise en miroir du Programme d'Etudes Préalables Inondation (action 1.8, ex. PAPI d'intention). Cœur d'Essonne Agglomération a équipé le déversoir d'orage situé chemin du cimetière à Marolles-en-Hurepoix et réalisé **d'importants travaux de mise en séparatif** au centre de la commune (chemin du cimetière, route de St Vrain, avenue Charles de Gaulle) ainsi que la déconnexion des eaux pluviales du déversoir d'orage (place de la mairie).

En 2022, une étude de présence de l'Hydrocotyle fausse-renoncule, espèce exotique envahissante, a été réalisée sur l'ensemble du réseau hydrographique de la Juine. L'action a été menée par deux stagiaires qui ont procédé à l'établissement de l'état d'implantation de l'espèce, à l'identification du « point source » et à la définition des actions à engager. Cette étude a fait l'objet d'un rapport d'étude et d'une opération expérimentale d'arrachage menée en régie sur le site contaminé situé le plus à l'amont, sur la Louette. Face au succès de cette première opération et par le biais des appels à projets de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau (fonds vert), le SIARJA a engagé un programme pluriannuel de lutte contre cette espèce à compter de 2023.

Axe 1 – Favoriser l'adaptation des trames bleue et turquoise au changement climatique

Action 1.2 Renaturer les cours d'eau



Action 1.2 Renaturer les cours d'eau

F O C

La restauration hydro-écologique du domaine de Méréville (Le Mérévillois)

Au travers de son schéma directeur de restauration et d'aménagement 2011-2025, le Conseil départemental de l'Essonne s'est donné pour ambition de réhabiliter le parc du Domaine de Méréville sur le plan patrimonial et écologique. Le programme de réhabilitation hydro-écologique de la Juine et de ses annexes qui en découle a pour objectif de reprendre en main les scènes historiques, d'améliorer la gestion hydraulique du site, et de valoriser et renforcer la richesse écologique des milieux qui le composent. Démarrés en 2022, après des phases d'études et des investigations archéologiques et pyrotechniques, les travaux ont débuté par la réhabilitation de l'emblématique Cascade du Pont des Roches puis par la restitution des plans d'eau (2ha) : Grand Lac, Petit Lac. Les travaux se sont poursuivis en 2023 avec les opérations de restauration des continuités piscicoles et sédimentaires sur les bras de fond de vallée et la restauration de l'écluse en sortie du Grand lac. La seconde et dernière phase de ce projet a débuté en 2024 avec l'évacuation des sédiments extraits des deux lacs, vers une plateforme essonnaise de valorisation des boues en substrat fertile. Dans l'emprise du chantier, les allées historiques ont été toutes été reconstituées en lieu et place des imposantes pistes de chantier. Des plantations d'accompagnement sont venus parachever ces travaux importants qui permettent de retrouver les scènes historiques des miroirs d'eau. Coût du volet spécifique lié à la restauration des continuités écologiques : 117 K€HT aidé à 40% par l'Agence de l'eau.



Photos CD91

Restauration hydromorphologique de la Marette de Guillerval à Chanval (Guillerval 2021)

Dans le cadre de sa politique de restauration hydromorphologique de la Juine et de ses affluents, le SIARJA est intervenu en 2021 pour la suppression de deux ouvrages référencés en Obstacle à l'Ecoulement (Liste 2 214-17CE).

L'opération a conduit au retrait du seuil de Chanval et à la reconstitution du lit du cours d'eau sur 1350 ml par redistribution des sables et graviers accumulés sur l'ouvrage. La reprise des berges s'est effectuée sur l'ensemble du tronçon sous influence avec le retrait des tôles et encombrants, la restauration d'une sinuosité adaptée, la constitution de pentes douces et la plantation d'hélophytes. Les écoulements sont désormais dynamiques et un fond sablo-graveleux remplace le dépôt de vase originel. Le passage busé plus en amont a été supprimé et remplacé par une passerelle piétonne. Plus en aval, la ripisylve a été restaurée sur près de 1000ml associant plantation d'hélophytes, arbres et arbustes. Des chantiers scolaires ont ensuite été menés pour sensibiliser les écoliers de Guillerval au fonctionnement et à la protection des milieux naturels. Coût de l'opération : 23K€HT aidé à 40% par l'Agence de l'eau et 40% par le Conseil départemental de l'Essonne.





Restauration écologique des annexes hydrauliques du Parc Communal de l'Hôtel de ville de Lardy (Lardy 2020)

Les bras d'eau secondaires, dits « annexes hydrauliques », ont un rôle essentiel dans le bon équilibre écologique des cours d'eau. Ils garantissent la reproduction de nombreuses espèces dont l'emblématique Brochet. Ils jouent également un rôle naturel d'épuration et de régulation des eaux qui transitingent sur le bassin versant.

La renaturation des berges de l'annexe hydraulique du parc de l'Hôtel de ville de Lardy a été réalisée à l'hiver 2020. Cette opération, menée en partenariat avec l'AAPPMA de Chamarande, a permis de reconstituer des berges naturelles : retrait des aménagements (tunage et pieux jointifs) devenus obsolètes, et écrêtement des berges afin d'obtenir des pentes plus douces, favorables à l'implantation de la végétation aquatique. La plantation de 14 arbustes, 1000 hélophytes et de dizaines de boutures de saules a pu ainsi être réalisée le long des 915ml de berges restaurées. Coût de l'opération : 34K€HT aidé à 40% par l'Agence de l'eau et à 40% par le Conseil Départemental de l'Essonne.



Travaux de restauration écologique des annexes hydrauliques du Parc Communal de Lardy, avant, pendant et après.

Le ruisseau des Corps Saints, une gestion écologique par pâturage ovin (Etréchy 2022)

Impliquée dans la gestion raisonnée des espaces verts, la commune d'Etréchy s'est engagée en 2022 dans la mise en œuvre expérimentale d'un éco-pâturage sur le parc Vrigneaux sur près de 8500m². Suite aux travaux de restauration menés en régie par le SIARJA le long du ruisseau des Corps Saints, la commune a installé 5 brebis de race Solognote issues de la Ferme Olin. En accompagnement de la réouverture du ruisseau (700ml) et de son reprofilage (25ml), une clôture a été implantée à plusieurs mètres du cours d'eau pour préserver les berges et la reprise des végétaux. Une cinquantaine d'hélophytes a également été plantée sur les sections les moins pourvues (iris, joncs, carex et salicaire) pour la restauration de la végétation rivulaire.



Mise en place de l'éco-pâturage sur le parc communal d'Etréchy, le long du ruisseau des Corps Saints un fois restauré

Renaturation de berges sur le Parc de Saclas (2024)



En partenariat avec la Fédération de pêche de L'Essonne et l'AAPPMA de Saclas, le SIARJA est intervenu pour restaurer les fonctionnalités écologiques des berges d'une annexe hydraulique sur le parc communal de Saclas. La confection de berges en pente douce, formant des banquettes alluviales, et l'implantation d'une végétation adéquate (hélophytes), profite ainsi à la rivière, son peuplement et ses annexes.

Action 1.3 Préserver et restaurer les zones humides



Objectif : Etangs, marais, tourbières, prairies humides, berges de rivières ou de lacs, forêts alluviales... les zones humides sont des écosystèmes caractérisés par une flore et une faune typiques, définies comme l'interface entre les milieux terrestres et les milieux aquatiques. Très riches en diversité de faune et de flore, les zones humides jouent un rôle fondamental pour la préservation de la biodiversité, pour le maintien de la qualité de l'eau et pour la prévention des inondations et des sécheresses sévères. En dépit de leur importance, les zones humides sont menacées : remblais, urbanisation, assèchement, pollutions, sont les principales causes de disparition de ces milieux : le constat est sans appel, 50% de la surface de zones humides a été détruite en France entre 1960 et 1990.

L'action 1.3 vise à identifier les zones humides et les réseaux de mares du bassin versant en vue de leur conservation par la mise en œuvre d'outils d'urbanisme, fonciers et l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit, sous maîtrise d'ouvrage du SIARJA, de réaliser l'**identification des zones humides** et de les doter d'**orientations de gestion sur l'ensemble du fond de vallée**. Une **étude spécifique du Marais d'Itteville** visant à optimiser ses fonctions hydrauliques et écologiques doit être menée en étroit partenariat avec les Espaces Naturels Sensibles du Conseil départemental de l'Essonne et la commune. **Au moins six opérations de restauration** et de gestion de zones humides sont également prévues, ainsi que la définition d'une **stratégie foncière**, incluant des acquisitions de terrains humides. Les **réseaux de mares** sont également visés par la poursuite des inventaires en vue de leur protection, restauration et mise en réseau au sein de la trame verte et bleue.

↳ Bilan :

L'ensemble du fond de vallée est désormais couvert par les études d'identification et de plan de gestion, les communes de plateau faisant l'objet d'une étude à mener en 2025. L'**étude du Marais d'Itteville**, action mise en miroir du Programme d'Etudes Préalables Inondations (Action 6.3 du PEP) a été engagée en 2024 et rendra ses résultats fin 2026.

Les inventaires Mares et amphibiens se sont poursuivis, avec la **création du «Réseau Mares»** du SIARJA groupant l'ensemble des données : fiches mares, cartographies SIG et base de données. 490 mares sont aujourd'hui référencées, dont 123 publiques. Parmi ces mares, 186 ont été inscrites au « Réseau mares » dont 111 publiques et font l'objet d'un suivi biannuel. Une réflexion programmatique a été initiée en partenariat avec la CCEJR.

Le SIARJA a adopté ses premières orientations concernant sa **stratégie foncière** lors du comité syndical du 20 octobre 2022 et a acquis, dans le cadre d'une procédure encadrée par la SAFER, d'un terrain de 4ha38 sur le **site de la pisciculture des Lavandières** sur la commune du Mérévillois (voir détail en p.6). Le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne (CENS91) a acquis en 2020 le **Domaine de Gravelle** de 70ha en bordure de Juine à Etréchy. Les communes procèdent également à des acquisitions en zone humide, comme Lardy en 2022 sur un site de 22a en vue d'une restauration en zone humide ou Janville-sur-Juine (910m² en bord de cours d'eau en donation).

En matière de restauration, **le SIARJA a réalisé plusieurs projets :**

- L'aménagement écologique du Parc Bouniol à Chalo-Saint-Mars, avec la création d'un sentier pédagogique en plateforme, la restauration et création de mares et d'une haie, la remise à ciel ouvert d'un ru et la lutte contre le Solidage du Canada, espèce exotique envahissante.
- La mise en place des infrastructures pour l'écopaturage sur le marais d'Auvers (clôtures et abri), en partenariat avec la commune d'Auvers-Saint-Georges, le CENS91 et le PNR du Gâtinais français, les vaches n'ayant pas pu être installées du fait des conditions hydrologiques trop défavorables.
- La mise en place, en 2024, d'un écopaturage avec 3 vaches bretonnes pie noires et une pie bleue sur le site des Lanvandières au Mérévillois, avec la naissance d'un veau en août.
- La restauration et la valorisation de la mare des Hautes-Prasles à Etréchy, en partenariat avec la CCEJR, de la mare du parc de Saint Hilaire et des Petits Prés à Bouray-sur-Juine, dans le cadre du « Réseau Mares »,
- Restauration de 6880m² de zone Humide au bassin de Gravelle à Etréchy, sous un partenariat SIARJA/CCEJR.

De plus, la **Société Nationale de Protection de la Nature**, en partenariat avec le SIARJA, mène un projet soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Office Français de la Biodiversité pour la création de mares. Sur le secteur Juine, 5 mares ont été créées à Cheptainville et 3 à Etréchy, de manière à renforcer la trame humide entre la forêt régionale de Saint-Vrain et la forêt départementale du Belvédère à Chamarande.

Le SIARJA opère le suivi des opérations réalisées ou en cours et accompagne de nombreux projets portés par le syndicat ou les acteurs du territoire, notamment les communes ou des propriétaires privés : Bassin de Gravelle (CCEJR à Etréchy) ; Projet RN20 à Ermont dans le cadre de la réfection des bûches par le Conseil départemental de l'Essonne (récréation de zone humide et d'un ru, création de mares et de fossés) ; sentier pédagogique (Arrancourt) ; Parc de la tourbière (Bouray-sur-Juine) ; Parc communal de Guillerval. Plusieurs opérations ont été engagées par les communes en vue de restaurer et valoriser des mares ou des zones humides (Abbéville-la-Rivière, Plessis-Saint-Benoist, Morigny-Champigny, Lardy, Chalo-Saint-Mars, Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Saclas, Fontaine-la-Rivière, Ormoy-la Rivière, Janville-sur-Juine, Saint-Vrain, Ermont, Brières-les-Scellés, Congerville-Thionville, Saint-Hilaire, Pussay, Saint-Escobille, Guigneville).

Le SIARJA intervient également en appui des communes concernant les pollutions et infractions impliquant les milieux aquatiques et humides, comme à Saint-Vrain, Etréchy, Brières-les-Scellés, Saint-Cyr-la-Rivière, Ermont, Abbeville-la-Rivière, Ormoy-la Rivière, Boissy-la-Rivière.

Axe 1 – Favoriser l'adaptation des trames bleue et turquoise au changement climatique

Action 1.3
Préserver et restaurer les zones humides

Principales actions engagées dans le cadre du CTEC

Actions réalisées

Actions engagées

Avancement des diagnostics écologiques des ZH

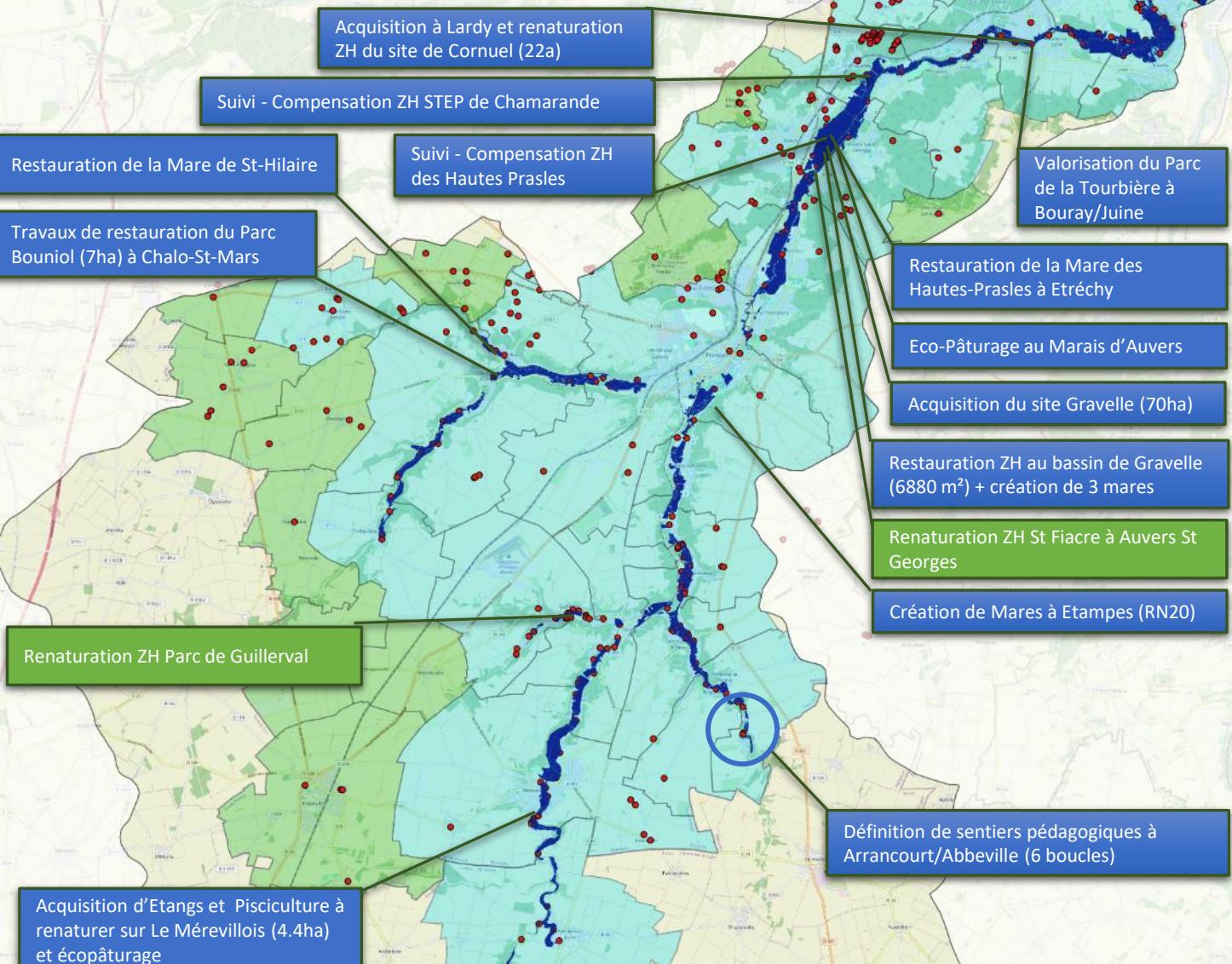
Diagnostic écologique des ZH réalisé

Diagnostic écologique des ZH en cours

Zones humides délimitées

Inventaire Réseau Mares

Création de 5 mares sur Cheptainville



Source : OSM - standard

Action 1.3 Préserver et restaurer les zones humides

Autrefois constitué de grands jardins maraîchers, d'une grande roselière et d'une ancienne peupleraie, le Parc, d'une superficie de 4ha, est devenu communal avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau. Ses zones humides présentent de multiples enjeux : présence d'une ZNIEFF de type II, de 8 habitats humides patrimoniaux en Ile-de-France, de 3 espèces d'amphibiens, de 5 espèces patrimoniales d'oiseaux, rôle majeur dans la rétention des nitrates, l'épuration des pollutions diffuses, et la régulation des crues.

En 2021, en continuité des prescriptions de l'étude des milieux humides des communes de Chalo-St-Mars et Chalou-Moulineux, le SIARJA s'est proposé de porter un vaste programme de restauration et de valorisation de ces espaces naturels. Le programme de travaux s'est alors décliné autour de la constitution d'un parcours pédagogique de 600m contournant la roselière, la reconstitution d'un chapelet de mares pour l'accueil des populations d'amphibiens, la restauration de boisements alluviaux, la remise à ciel ouvert d'un bras d'eau historiquement busé, la plantation d'une haie et des actions expérimentales de lutte contre le Solidage du Canada, espèce exotique envahissante. Coût de l'opération : 362K€HT aidé à 50% par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne et 20% par le Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du Plan Vert, avec la participation de la commune de Chalo-Saint-Mars (3%).



Réhabilitation de la zone humide du bassin de Gravelle (Etréchy 2020)



2019 – Etat initial

2019 - vidange du bassin

2019 – Reprise végétative

2020 –Retrait de l'ouvrage régulateur

En 2019, la CCEJR a projeté un curage du bassin de Gravelle, ouvrage de rétention des eaux pluviales, afin d'augmenter la capacité de stockage de l'ouvrage et de faciliter l'évacuation du réseau d'eaux pluviales de la commune d'Etréchy (un sous-bassin versant de 200ha) pour un montant d'intervention estimé à 170 K€.

En concertation avec les équipes du SIARJA, une solution alternative a pu être envisagée à moindre coût (~15K€). L'opération visait à dénoyer le bassin et à restaurer un espace humide apte à assurer les fonctions de rétention (effet tampon), tout en favorisant la renaturation du site et sa capacité d'accueil pour la biodiversité. Les opérations ont été portées en 2020 par la CCEJR avec l'accompagnement technique du SIARJA. En 2024, un partenariat avec la SNPN a permis la création de mares, dont une avec la participation de 16 enfants des centres de loisirs d'Etréchy et Bouray-sur-Juine.

Evolution du bassin de Gravelle après vidange et restauration de la zone humide



Animation et création de mares sur le site de Gravelle

Réseau Mares

Une vingtaine de mares ont été restaurées ou créées durant le contrat, par le SIARJA ou par la SNPN avec l'appui du SIARJA, en partenariat avec les communes.



Mise en place de l'écopâture au Marais d'Auvers Saint Georges



Le marais communal d'Auvers-Saint-Georges est une zone humide de 5ha bordée par la Juine. Il est constitué d'une grande roselière et de fourrés de Saules cendrés, riche de nombreuses espèces patrimoniales comme la Bouscarle de Cetti, petit passereau ou le Vertigo des Moulins, minuscule escargot, espèces typiques des roselières. Afin de protéger le marais, des conventions de gestion ont été établies entre la commune d'Auvers-Saint-Georges, le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et le SIARJA. Depuis lors, le SIARJA porte le projet d'installation d'un pâturage sur l'ensemble du site et avec le CENS91 d'une ouverture au public respectueuse du milieu.



Action 2.1
Prévenir
l'érosion et les
ruissellements
ruraux



Objectif : En cas de pluie de très forte intensité ou de cumul important de pluie, et dans certaines conditions (surfaces imperméabilisées, sols tassés, drainés, saturés d'eau, pente...), l'infiltration des eaux en sous-sol ne se fait plus, entraînant un phénomène de ruissellement voire de coulée boueuse en cas d'arrachement de matière et d'érosion des sols. Ce phénomène est dommageable aux biens et personnes dans l'axe de ruissellement, qui se retrouvent inondés, ainsi qu'aux milieux naturels et ressource en eau situés à l'aval du fait des à-coups hydrauliques et des apports de matières en suspension. Les principes d'aménagement de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols visent à infiltrer, ralentir et tamponner les flux d'eau arrivant à l'aval et à s'appuyer sur la continuité hydraulique et écologique.

L'action 2.1 vise à prévenir ces phénomènes en confortant la trame verte et bleue, en mettant en place des solutions d'**hydraulique douce, fondées sur la nature** (haies, mares tampons, fossés, fascines...) et accompagner les **changements de pratiques agricoles** en ce sens.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la mise en place d'une concertation locale, la maîtrise d'œuvre et l'engagement d'aménagements en hydraulique douce sur **5 sites pilotes prioritaires** (Etréchy/Chauffour-lès-Etréchy ; Auvers-Saint-Georges/Villeneuve-sur-Auvers ; Chalo-Saint-Mars/Chalou-Moulineux ; Ormoy-la-Rivière ; Saclas).

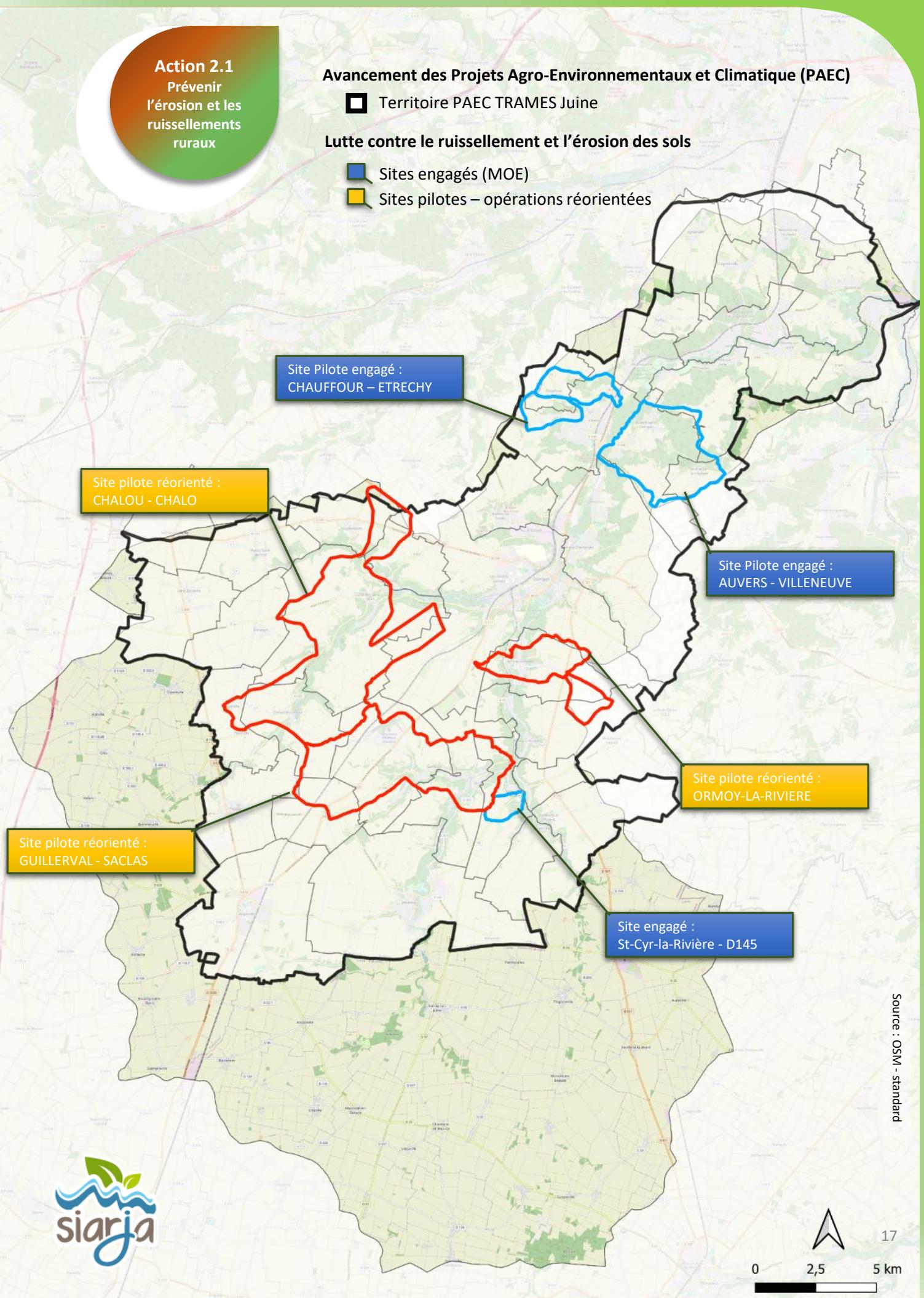
↳ Bilan :

Le calendrier de cette action a été revu du fait de sa complexité et suite à la crise sanitaire qui a décalé les prises de contacts avec les acteurs locaux. La démarche a ainsi été initiée sur un premier secteur situé sur la CCEJR (sites d'Etréchy/Chauffour-lès-Etréchy et d'Auvers-Saint-Georges/Villeneuve-sur-Auvers). Des concertations collectives sur chacun de ces deux sites ont été réalisées en septembre 2021 avec les exploitants agricoles afin de revoir les aménagements prévus en termes d'acceptabilité. Par la suite, des réunions sur le terrain ont été organisées avec les bureaux d'études puis avec les élus ainsi que certains agriculteurs. Ces avant-projets mis à jour ont été modélisés pour s'assurer de leur efficacité d'un point de vue hydraulique. Des rencontres individuelles avec les 10 exploitants agricoles concernés ont été conduites en novembre 2022 pour avancer dans la faisabilité de l'opération. Un modèle de convention SIARJA/exploitant/propriétaire des parcelles concernées a été produit. Face aux difficultés d'intervention sur du foncier privé, le SIARJA a réorienté son action sur des aménagements à réaliser sur foncier public. Des rencontres avec les acteurs concernés (communes, CCEJR, SDIS...) et des compléments d'études (topographie, modélisation...) ont ainsi été menés en 2023 et 2024 afin d'établir une mission de maîtrise d'œuvre à lancer en 2025 sur les axes Vaugibourgs à Etréchy et Brément à Auvers Saint Georges. Les travaux envisagés concernent la captation des eaux et leur acheminement vers des mares tampons. Par ailleurs, le SIARJA a accompagné plusieurs collectivités faisant face à des problématiques de ruissellement, notamment Mornigny-Champigny pour l'axe dit Belesbat, Chamarande pour la ravine de la Longuenoue, Chalo Saint-Mars, et Saint-Cyr-le-Rivière pour l'axe dit RD145, la commune ayant réalisé une acquisition de terrain pour les aménagements.

Ainsi, fin 2024 et à la lumière des désordres occasionnés par les orages de l'été et de la dépression (ex-ouragan) Kirk du 9 et 10 octobre 2024, une réflexion a été engagée par le SIARJA avec les EPCI pour accélérer les aménagements contre ces phénomènes de ruissellement/érosion, hiérarchiser les opérations et anticiper les moyens à mettre en œuvre durant la prochaine programmation.



En parallèle, le SIARJA porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur son périmètre de compétence GEMAPI, intitulé TRAMES Juine pour « Transition et Résilience des Agrosystèmes pour la Mitigation de l'Erosion des Sols et pour la biodiversité sur le bassin versant de la Juine », afin d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitent dans leur changement de pratiques. Ce PAEC permet aux agriculteurs de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sur des enjeux de biodiversité et d'être financés pour l'entretien de haies, mares et fossés, l'implantation de couverts d'intérêt floristique et faunistique ou la création de prairies. Une articulation avec le PAEC de la Chambre d'Agriculture Région Ile-de-France concernant l'enjeu Sol, pour le développement de pratiques de couverture permanente et de non-travail du sol (semis direct), permet de répondre aux enjeux en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion tout en favorisant la trame verte et bleue et la biodiversité. Ainsi, lors des campagnes 2023 et 2024, 7 agriculteurs, situés à Angerville, Saclas, Mornigny-Champigny, Brières-les-Scellés, Saint-Vrain et Villeneuve-sur-Auvers ont contractualisé pour la création de couverts et de prairies pour une superficie totale de 48,19ha. Une exploitation sur le Mérévillois a contractualisé la MAEC Sol porté par la Chambre d'agriculture pour 53,1 ha.



Action 2.2
Intégrer les eaux pluviales en ville, désimperméabiliser et végétaliser



Objectif : La gestion des eaux pluviales en zone urbaine par des techniques alternatives à la collecte par canalisation d'eaux pluviales (EP), favorise la mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux et des espaces verts. En favorisant l'infiltration à la source, par des techniques végétales ou des matériaux adaptés, elle limite les phénomènes de ruissellement en milieu urbain, réduit les risques d'inondation et de dégradation de la qualité des eaux. Elle est favorable à la nature en ville et source de rafraîchissement par sa végétalisation.

L'action 2.2 vise à initier la réalisation des **schémas de gestion des eaux pluviales prioritaires** à l'échelle des EPCI, et à engager des opérations (études et travaux) exemplaires de **végétalisation/désimperméabilisation et de déconnexion des eaux de toitures** ainsi que la mise en œuvre de la partie urbaine des projets de maîtrise des ruissellements en provenance des plateaux ruraux (cf action 2.1).

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la mise en place des schémas de gestion des eaux pluviales à l'échelle des intercommunalités ainsi que la réalisation d'au moins trois projets de gestion intégrée des eaux pluviales et/ou de désimperméabilisation/végétalisation.

↳ **Bilan :**

Les schémas de gestion des eaux pluviales des territoires sous compétence de la CCEJR sont engagés (secteur d'Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Etréchy et Torfou et secteur de Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine, Lardy et Villeneuve-sur-Auvers). Leur rendu (hors zonage) est prévu courant 2023.

Une opération exemplaire de gestion intégrée des eaux pluviales a été réalisée par la CCEJR lors de l'édification de son nouveau siège à Etréchy.

La déconnexion des eaux pluviales rue d'Ostrach à Etréchy est envisagée par la CCEJR dans le cadre d'une opération de voirie.

Certaines communes ont également réalisé des opérations : désimperméabilisation (82m²) et végétalisation de la cour d'école Paul Bert et Elsa Triolet à Itteville suite au programme Phyt'Eaux Juine 2. La Ville d'Angerville, Territoire Engagé pour la Nature, a entrepris une vaste opération de désimperméabilisation/végétalisation du centre-ville avec création d'un corridor écologique vers une réserve de nature dans le cadre du dispositif Petites villes de demain, avec l'appui du Fonds vert et de fonds du plan climat air énergie de la CAESE.

Le SIARJA a, par ailleurs, élaboré des fiches pratiques relatives à la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.

FOCUS : Gestion alternative des eaux pluviales au siège de la CCEJR à Etréchy

Etat initial : ancienne station pour engins de chantier de 8200m², dont 5100m² imperméabilisés collectés via le réseau communal vers un bassin se rejetant dans le bassin de Gravelle, converti depuis en zone humide (cf action 1.3).

Opération de déconnexion des eaux pluviales par reprofilage du terrain, création d'une mare, d'une noue et d'un fossé et désimperméabilisation d'une partie du site (1019m²) par création de parkings perméables et végétalisation du site sur 3282m².

Coût de l'opération : 453,8K€HT aidé à 43,6% par l'Agence de l'eau et 27,4% par la Région Ile-de-France



Action 2.3
Connaissance
et prévention
des
inondations
Lien PAPI
d'intention



Objectif : De par son régime hydrologique particulier, fortement dépendant de la nappe de Beauce, et de par ses vastes zones humides encore préservées, la Juine est peu sujette aux phénomènes de débordement de cours d'eau en temps de crue. Par contre, son bassin versant subit des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols depuis les plateaux agricoles.

La prévention des inondations par débordement de cours d'eau passe donc d'abord par les missions quotidiennes du SIARJA de surveillance et d'entretien du cours d'eau et par la mise en œuvre de nombreuses mesures dites « sans regret » (préservation des zones naturelles d'expansion des crues, prévention des phénomènes de ruissellement...).

Comme il s'y était engagé auprès du Préfet de Région, le SIARJA a participé activement à l'élaboration du projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations PAPI d'intention Juine-Essonne-Ecole (désormais Programme d'Etudes Préalables – PEP) porté par le Conseil Départemental de l'Essonne. Le SIARJA a veillé, dans la définition de la stratégie et des programmes d'actions du PEP et du contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue Juine, à garantir une cohérence et une synergie entre ces deux outils opérationnels et financiers. Ainsi, la préservation des nombreuses zones humides du territoire Juine et le programme de prévention des ruissellements constituent une part majeure de la contribution du territoire Juine à la solidarité avec laval, plus sujet aux phénomènes de débordement de cours d'eau en contexte d'urbanisation plus dense.

Pour garantir cette cohérence, les actions portées par le SIARJA dans le cadre de ce PEP sont inscrites en miroir dans son contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue :

- Action 1.2 : Etude hydraulique et écologique du ruisseau du Mauvais temps (action 1.8 du PEP)
- Action 1.3 : Etude hydraulique et écologique du marais d'Itteville (action 6.3 du PEP)
- Action 2.1 : prévention des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols (action 6.6 du PEP)

A noter également que les orientations et actions prévues au contrat, dans leur ensemble, concourent à cet objectif de prévention des inondations : préservation et restauration des zones humides (action 1.3), amélioration hydroécologique des cours d'eau (actions 1.1 et 1.2), intégration des enjeux Eau, climat et trame verte et bleue dans les démarches de territoire et les documents de planification (actions 3.1 et 3.2)...

La présente action 2.3 vise à inscrire en miroir dans le contrat, les opérations sous maîtrise d'ouvrage du SIARJA, prévues dans le cadre du PEP en matière de **connaissance de la genèse des inondations et de participation à la prévention et à la gestion des inondations**.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit dans cette action, en miroir du PEP, l'installation de **3 stations hauteur/débit sur la Juine et d'un pluviomètre** sur le bassin versant (action 2.5 du PEP) ainsi que la participation active aux actions prévues en partenariat avec les autres acteurs du PEP.

↳ Bilan :

La modélisation hydrologique et hydraulique Juine/Essonne (action 1.6 du PEP), engagée en 2023, sera validée au printemps 2025. L'implantation des stations météorologiques (action 2.5 du PEP) a été réalisée en 2024, lesquelles sont en cours de calage par jaugeage. Des repères et panneaux d'information sur les axes de ruissellement (action 1.5 du PAPI), ont été posés par le Conseil départemental de l'Essonne sur plusieurs sites pilotes, dont les sites d'Auvers-Saint-Georges et de Chalo-Saint-Mars/Saint-Hilaire. Le SIARJA s'est également mobilisé sur la définition d'un protocole d'échange d'informations en temps de crise entre les acteurs locaux (action 3.1 du PEP) portée par le SIARCE et dans le cadre de l'exercice de crise mené le 6 décembre 2023 par la Préfecture de l'Essonne (action 3.12 du PEP).



Action 2.4 Préserver la ressource en eau

Bilan

-

Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue de la Juine et affluents

Objectif : Avec une Surface Agricole Utile (SAU) d'environ 75 000 hectares en 2020, soit plus de 80% du territoire, l'activité agricole est la plus représentée sur le bassin versant de la Juine. Elle constitue un enjeu majeur vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable et pour la qualité des milieux aquatiques et humides. La Juine et ses affluents dépendent en effet étroitement de la nappe de Beauce, sur les plans quantitatif et qualitatif, et présentent une vulnérabilité aux ruissellements et à l'érosion des sols, charriant des matières en suspension et des polluants potentiels.

L'action 2.4 vise à **délimiter les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)** et établir les **programmes d'actions** des maîtres d'ouvrage Eau potable pour les préserver des contaminations. Plus largement, le SIARJA met en œuvre une politique pour le **développement des filières agricoles à bas niveau d'intrants** pour opérer une transformation des pratiques sur le territoire et les ancrer dans une perspective économique viable. En particulier, l'**articulation avec les démarches de territoire** est recherchée, en particulier avec les Projets Alimentaires Territoriaux qui visent à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore l'introduction de produits locaux dans les cantines.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la **délimitation des AAC d'au moins 13 des 18 captages** de la CAESE et du Syndicat des eaux de la région du Plessis-Saint-Benoist ; la réalisation de leur **diagnostic des pressions** ; la validation de **6 programmes d'actions** (3 captages d'Etampes, Le Mérévillois, Saclas et Pussay) ainsi que l'engagement de l'élaboration de ce programme d'actions pour les 7 autres captages.

Le contrat intègre également la stratégie de développement des filières à bas niveaux d'intrants sur le bassin versant de la Juine pilotée par le SIARJA. Cette stratégie, divisée en trois axes, prévoit la réalisation d'une **cinquante d'actions (sensibilisation, développement de projets partenariaux...)** mobilisant 24 partenaires.

↳ Bilan à mi-parcours :

La définition ou la révision de la délimitation de 13 AAC a été réalisée : Pussay ; Boutards et Tronchet ; Plessis-Saint-Benoist et Richarville ; Garsenval ; Blandy-Brouy ; Ormoy-la-Rivière ; l'Argentière F4 ; F5 ; F6 et Bois Herpin ainsi que le captage de Saclas qui a fait l'objet d'investigations complémentaires préalables à la révision de la délimitation de l'AAC. Parmi les captages prioritaires, l'AAC du Mérévillois a fait d'un arrêté interpréfectoral de délimitation en date du 24 juin 2022. Concernant la prise d'eau de la Louette, la saisine d'un hydrogéologue agréé de l'Essonne a été demandée par les services de l'Etat avant le passage en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST). Concernant Angerville 2, la DUP est en cours de réalisation et le nouveau forage d'Angerville a été réalisé mais leurs AAC n'ont pas encore été définies.

Le diagnostic des pressions agricoles a été réalisé pour la prise d'eau de La Louette et les forages de l'Humery (F4 et F5) sur Etampes et du captage du Mérévillois. De nouveaux diagnostics des pressions agricoles ont été demandés afin de compléter les résultats à la suite des réunions publiques.

L'élaboration des programmes d'actions est à engager par la CAESE, dans le cadre du renforcement de ses moyens humains en matière d'animation relative à la préservation de la ressource en eau, comme prévu au contrat.

En complément de la préservation de la ressource en eau sous compétence des maîtres d'ouvrage Eau potable, le SIARJA a élaboré et met en œuvre une stratégie agricole pour le développement des filières à bas niveaux d'intrants, à l'échelon du bassin versant, en lien avec ses compétences GEMAPI. Une analyse de la dynamique d'assoulement a été réalisée par un stagiaire en 2022. Celle-ci se base sur les données issues du registre parcellaire graphique pour les années 2016, 2018 et 2020. Des dépliants sur l'agriculture biologique, l'agro-écologie, l'agroforesterie ou encore le chanvre ont été initiés. Un clip vidéo sur les services agro-écosystémiques a été produit par une stagiaire en 2020. Des ateliers ont été proposés en partenariat avec la Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France en 2020 (visioconférence sur la transition agricole et alimentaire à destination des élus) et en 2021 (rallye Sud Essonne de 3 jours à destination des élus pour les sensibiliser à l'agriculture biologique locale en restauration collective). Ce rallye a donné lieu à des visites de sites et une vidéo de restitution.

Le SIARJA est partenaire sur plusieurs démarches de territoire menées par des acteurs locaux : Projet Alimentaire Territorial du Sud-Essonne (CAESE-CCEJR-CC Dourdannais), Projet Sésame (Cœur d'Essonne Agglomération), suivis des comités techniques et de programmation du programme LEADER porté par le PNR du Gâtinais français...



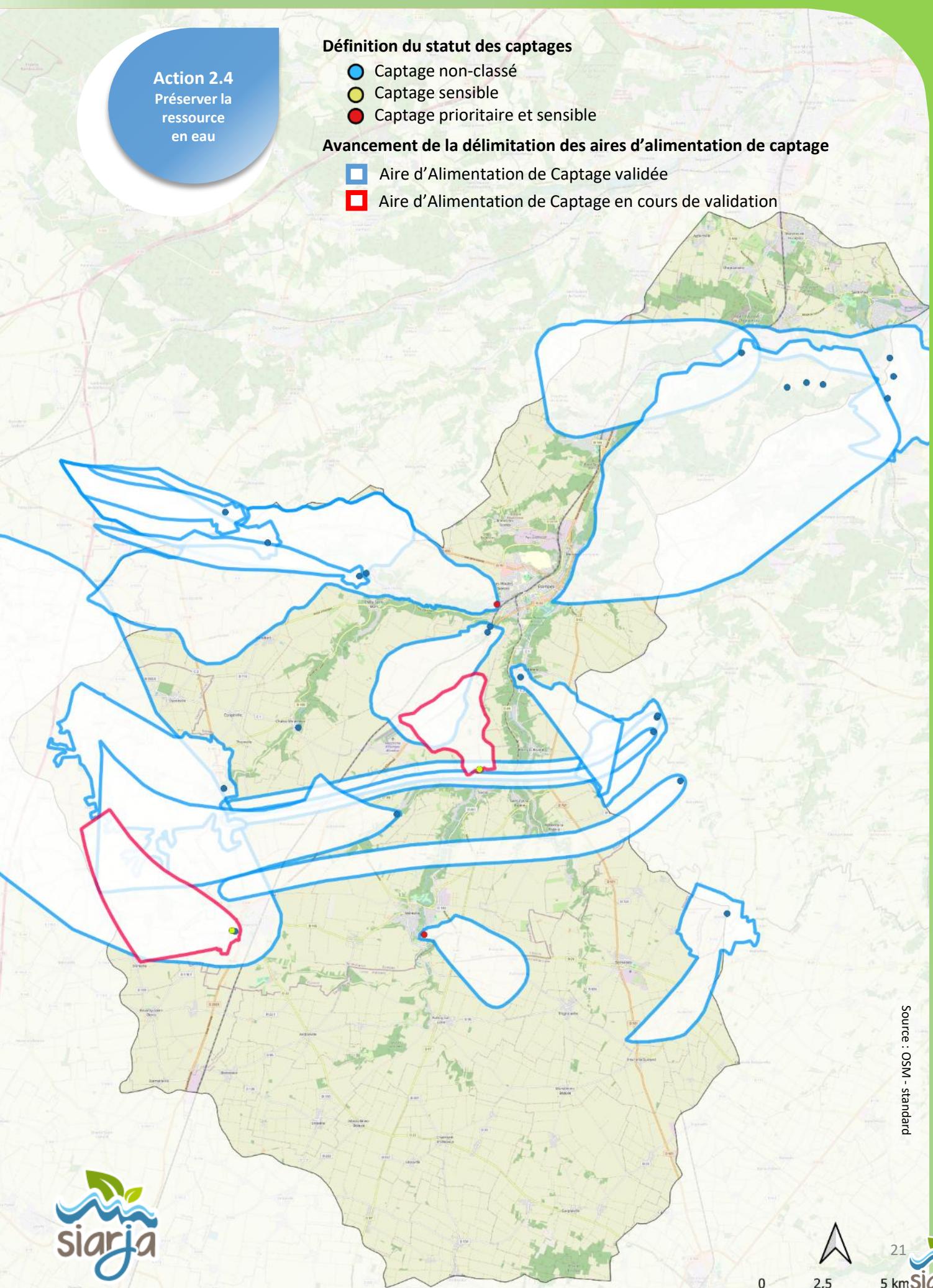
Action 2.4
Préserver la
ressource
en eau

Définition du statut des captages

- Captage non-classé
- Captage sensible
- Captage prioritaire et sensible

Avancement de la délimitation des aires d'alimentation de captage

- Aire d'Alimentation de Captage validée
- Aire d'Alimentation de Captage en cours de validation



Action 2.5 Préserver les sources de la Juine



Objectif : La Juine et ses affluents dépendent étroitement de la nappe de Beauce, sur les plans quantitatif et qualitatif. Du fait de sa contamination historique, la nappe présente des concentrations importantes de nitrates et de produits phytosanitaires qui perdurent en raison de l'inertie importante de cette vaste ressource. L'amélioration de l'hydroécologie du cours d'eau concourt à réduire l'impact de cette pollution en maintenant une eau plus fraîche et oxygénée par la restauration d'une vitesse de courant et un ombrage naturels. De nombreuses sources jalonnent les cours d'eau, notamment en tête de bassin versant. Celles-ci contribuent à alimenter le cours d'eau en été et à une certaine dilution des polluants lorsque leur qualité est bonne. Résurgentes, elles sont particulièrement vulnérables et nécessitent d'être protégées par des mesures conservatoires à définir après diagnostic.

L'action 2.5 vise à mener le diagnostic des sources alimentant le cours d'eau et à définir les **actions pertinentes pour leur préservation en termes de débit et de qualité**.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit l'engagement d'une **étude diagnostic et l'élaboration d'un programme d'actions** pour la préservation des sources de la Juine.

Bilan :

L'action devait émerger en 2022 mais a été repoussée. Néanmoins le SIARJA a engagé à la faveur d'un stage en 2023 une réflexion autour de l'influence de l'activité cressicole sur l'hydrologie des cours d'eau, notamment en période d'étiage. En effet, alimentée par des puits artésiens, nombre de cressonnières profitent vraisemblablement à un soutien à l'étiage. Des jaugeages et suivi de la qualité (expérimentation du protocole Gammarus de BIOMAE et l'analyse d'eau et de sédiments) ont été réalisés. Les données acquises confirment en première approche un soutien significatif du débit des cressonnières au débit des rivières. Ce stage constitue une première phase d'analyse qui se doit d'être poursuivie. L'étude des Débits Biologiques Minimum réalisée par le SAGE Nappe de Beauce et milieux associés contribue à l'objectif de préservation des milieux aquatiques de tête de bassin, en lien avec la gestion quantitative mise en place sur la ressource.



Action 2.6 Pérenniser le zéro phyto en favorisant la végétalisation en ville

Objectif : La réglementation de l'utilisation de pesticides de synthèse dans les espaces verts, les forêts, promenades et voiries s'est durcie au fil du temps, jusqu'à une interdiction dans la quasi-totalité des cas, eu égard aux enjeux de santé publique et d'impact sur l'environnement. Leurs effets ne se limitent pas aux parcelles traitées et leurs abords, car les eaux de ruissellement sont susceptibles de transporter les pesticides directement vers les milieux aquatiques, le vent peut également les transporter. La limitation de ces risques dans les zones urbaines, peuplées et particulièrement vulnérables à l'entrainement par les eaux de pluie, revêt donc un enjeu important. La suppression de ces produits transforme indubitablement la façon de gérer les espaces verts et urbains. Le gestionnaire est conduit à mettre en œuvre des techniques alternatives et une gestion différenciée selon les espaces pour le désherbage et le biocontrôle et à concevoir différemment l'espace public en prenant en compte ces contraintes nouvelles. Aux côtés d'espaces entretenus de manière régulière et préventive, d'autres lieux peuvent voir revenir une végétation spontanée allant de pair avec un retour de nombreuses espèces de fleurs, de papillons, d'oiseaux qui y trouvent abri et nourriture.

L'action 2.6, à travers le programme Phyt'eaux Juine mis en place par le SIARJA, vise à accompagner les collectivités et à sensibiliser le grand public ainsi que les acteurs économiques du bassin versant de la Juine vers l'**abandon de l'usage des produits phytosanitaires, y compris sur les cimetières et les terrains de sport** et encourager la **végétalisation des espaces** publics et privés en zone urbaine et péri-urbaine. Elle concourt aux objectifs de l'axe 1 (trame bleue et turquoise) et de l'action 2.4 (préservation de la ressource en eau) en limitant les apports polluants aux milieux naturels et à la ressource en eau et rejoint l'objectif de l'action 2.2 (désimperméabilisation) en favorisant la végétalisation et l'infiltration à la source des eaux pluviales en zone urbaine.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la réactualisation des plans de gestion communaux, initiés durant le précédent contrat, l'élaboration de projets d'aménagement dans les écoles (10 projets), les cimetières et les terrains de sport des communes du périmètre de compétence du SIARJA. Sont également prévues l'élaboration d'outils de sensibilisation, des formations à destination des collectivités, des établissements recevant du public et des acteurs économiques (zones d'activité...) ainsi que des animations grand public et scolaires.

↳ Bilan :

Globalement, le programme a été fortement impacté par la crise sanitaire, qui a retardé les prises de contact et empêché la réalisation d'évènements et des animations.

Neuf études ont été réalisées concernant les cimetières (Authon-la-Plaine, Chalo-St-Mars, Cheptainville, Etrechy, Lardy, Chalou-Moulineux, Saclas (deux cimetières), Saint Vrain) et une concernant les terrains de sport (Chalo-Saint-Mars). Les dix études de projets paysagers de jardins écoliers ont été finalisées (Chamarande, Lardy, Saint Hilaire, Le Mérévillois, Itteville, Etrechy, Boutevilliers et Auvers-Saint-Georges, Chalo-Saint-Mars, Saint Vrain).

Les plans de gestion de 5 collectivités en lien avec le durcissement de la réglementation ont été mis à jour (fin 2019) et l'audit et le plan de gestion de la commune d'Itteville, non engagée dans le 1^{er} programme, ont été menés. Des suivis des pratiques ont été faits sur 5 communes en 2020, sachant que 36 communes avaient été suivies en 2019.

Une demi-journée technique à destination des agents communaux sur la gestion écologique des espaces et l'évolution de la réglementation a été conduite le 1^{er} avril 2021, avec la participation de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et de la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF).

Concernant les autres acteurs, le plan de gestion de l'Etablissement Public de Santé Barthélémy Durand à Étampes a été réalisé. Les entreprises de la ZAE SudEssor (Étampes/Brières-les-Scellés) ont été sensibilisées en septembre (rappel de la réglementation et de ses évolutions, accompagnement vers une gestion durable).

Une trentaine d'animations scolaires ont pu être réalisées ; presque autant ont dû être annulées à cause des confinements.

Des animations grand public ont été réalisées lors de la fête de la nature à Saint-Hilaire en 2020, de la journée mondiale de l'environnement à Étampes en 2021 et de quatre évènements en 2022 (fête de la Nature à l'EPS Barthélémy Durand à Étampes et à Cheptainville, fête médiévale à Chalou-Moulineux, chantier participatif de plantations de haies à Chalo-Saint-Mars).

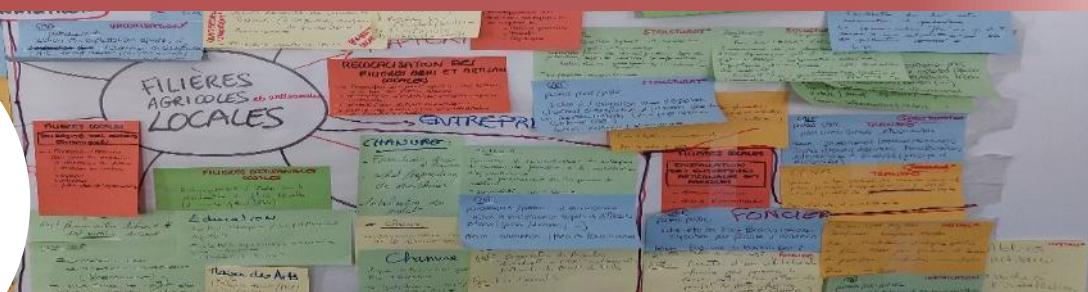
La commune de Torfou a pu acquérir du matériel de désherbage dans le cadre du programme. Un déplacement au salon vert de Saint-Chéron, avec démonstration de matériel, a été proposé aux élus du territoire en 2022.

Certains projets d'aménagements ont été engagés, par exemple sur le cimetière de Lardy, le cimetière et le terrain de sport de Chalo Saint-Mars, les écoles d'Itteville...

Un guide sur la gestion en zéro phyto à destination des collectivités a également été produit en 2021 et a été subventionné par le programme Ecophyto. Ce guide de 20 pages permet de présenter la démarche zéro phyto, les techniques alternatives, des éléments de communication pour une meilleure acceptation de la végétation ainsi que des témoignages des communes.

Le marché portant le programme Phyt'Eaux Juine 2 s'est terminé fin avril 2023.

Action 3.1
Aménager durablement le territoire:
SAGE, PCAET...



Objectif : La préservation des milieux aquatiques et humides, de la ressource en eau et de la biodiversité associée se joue au-delà des politiques sectorielles qui leur sont consacrées. Les projets de territoire, les plans Climat, Air, Energie Territoriaux... concourent à ces enjeux transversaux, dans un contexte de dérèglement climatique qui nécessite une adaptation du territoire à cette nouvelle donne.

L'action 3.1 vise à augmenter la cohérence des études, des outils de planification et des projets d'aménagement du territoire en intégrant la trame verte et bleue et la préservation de la ressource en eau et les milieux associés aux diverses réflexions et échelles.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la réalisation d'opérations de **communication, de formations, de journées de sensibilisation**. Il prévoit également la mise en lumière des actions réalisées dans d'autres cadres (PCAET, projets de territoire...) qui recoupent les objectifs du présent contrat ainsi que l'appui à la reconnaissance des démarches vertueuses, au travers du dispositif Territoires Engagés pour la Nature, du label « Collectivité étoilée », ou du label « Terre saine »...

↳ Bilan :

Les acteurs du territoire ont pu se joindre à plusieurs évènements proposés par les partenaires du SIARJA dans le domaine de l'agriculture locale, biologique et de la restauration collective : tours de plaine sur les semences biologiques (par Ubios, Arvalis et le GAB Ile-de-France), tour de plaine sur la polyculture-élevage et visites sur l'agroforesterie (par Agrof'Ile), visite de la légumerie de Combs-la-Ville (par le SI4RPB et le GAB Ile-de-France), tour de plaine à Nangis (par Ubios, Aqui'Brie et GAB Ile-de-France), tour de plaine sur le chanvre organisé par le GAB IdF et le groupe Plantes et Fruits (qui a repris la société Gâtichanvre) et en partenariat avec le SIARJA le 08 Juin 2023. Des journées sur l'agriculture locale et la restauration collective, la stratégie foncière et la préservation de la ressource en eau ont été organisées en partenariat SIARJA et GAB Ile-de-France. Le PAT Sud Essonne a proposé un Agri Tour en septembre 2024 et un rallye des territoires.

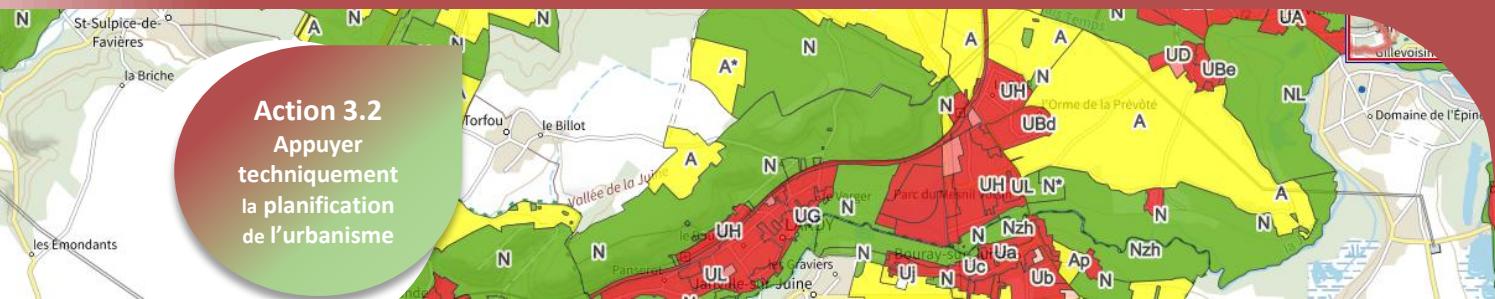
Le SIARJA a également apporté son soutien à Angerville dans le cadre de Petites Villes de Demain et aux communes de Janville-Sur-Juine/Lardy/Bouray-sur-Juine dans le cadre d'un Agenda 30.

Plusieurs animations grand public ont pu également être proposées.

Un atelier « Territoires Engagés pour la Nature » a été proposé aux élus en partenariat avec les Agences Régionales de la Biodiversité Ile-de-France et Centre Val-de-Loire en septembre 2020.

Quatre collectivités ont été reconnues Territoires Engagés pour la Nature : Chalo-Saint-Mars, Pussay, St Hilaire en 2021 et Angerville en 2022.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a été distingué dans le cadre des territoires étoilés au titre du millésime 2019-2020, tandis que Chamarande obtenait 2 étoiles et Janville-sur-Juine 1 étoile au titre de la labellisation.



Objectif : L'aménagement du territoire au travers de ses outils de planification (schémas régionaux, SCOT, PLUi, PLU...) est un puissant levier de transition pour les territoires. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité, à la préservation de la ressource en eau dans la planification territoriale a été confortée au fil de lois successives depuis une vingtaine d'années. Ces documents d'urbanisme ont un rôle majeur à jouer dans la traduction spatiale des enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques (réservoirs et corridors), de mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser », de sobriété foncière, de solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature, etc.

L'action 3.2. vise à accompagner les collectivités sur les plans méthodologiques et techniques à la bonne prise en compte dans les documents de planification de l'urbanisme des enjeux du bassin versant en matière de milieux aquatiques et humides, de maîtrise du ruissellement rural et en zone urbaine, de biodiversité et des continuités écologiques.

Opérations prévues au contrat : Le contrat prévoit la réalisation d'une **étude de déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle du bassin versant** afin de mettre à disposition des collectivités compétentes une méthode et des données pour leur traduction dans les démarches d'aménagement du territoire. Il est également prévu un approfondissement du **porter à connaissance** produit par le SIARJA, sur ses domaines de compétences, à destination des collectivités établissant ou révisant leurs documents d'urbanisme. Des actions de **sensibilisation et de formation** dans ces domaines sont également prévus.

↳ Bilan :

L'étude de déclinaison de la trame verte, bleue et noire * à l'échelle du bassin versant a été réalisée dans un travail collaboratif entre le SIARJA, l'Institut Paris-Région et le bureau d'études TerrOïko, qui développe une méthode innovante issue de dix ans de recherche scientifique en écologie. Le projet du SIARJA a été lauréat de l'appel à projets « pour la reconquête de la biodiversité en Ile-de-France » mis en place dans le cadre de la stratégie Régionale pour la biodiversité 2020-2030 du Conseil Régional d'Ile-de-France et bénéficie également du soutien financier du Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le SIARJA a également été partenaire d'un travail de modélisation du déplacement des amphibiens sur le territoire avec le projet Interface (évolution du projet Tramare initié en 2020), lequel a donné lieu à une publication dans la revue de l'INRAE Science, Environnement et Territoires en 2023.

Le SIARJA dispose désormais de données géographiques relatives à la viabilité des habitats et à leurs connexions par des corridors écologiques pour les milieux boisés, ouverts (prairies) et humides, d'indications concernant ces mêmes trames en lien avec la pollution lumineuse, à une échelle très fine (dalles de 5m par 5m).

Ces données, compilées aux nombreuses études menées par le syndicat (identification des zones humides, axes de ruissellement, inventaire des mares, caractérisation des cours d'eau...) contribuent à alimenter le porter à connaissance, formalisé sous forme d'une notice du SIARJA sur les volets Rivière, Zones Humides, Ruissellement et Eaux Pluviales, et Trame verte et bleue transmis aux collectivités concernées par la démarche SCOT ou PLU. Une notice pour l'établissement de l'OAP Trame Verte et Bleue désormais obligatoire a également été conçue.

Le SIARJA a ainsi accompagné plusieurs communes dans l'élaboration de leur PLU (Saint-Hilaire, Le Mérévillois, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Saint-Vrain, Marolles-en-Hurepoix, Etréchy, Étampes), et a contribué à la démarche de classement de la Vallée de la Chalouette et des SCOT en cours sur le territoire (CCVE, CAESE, CCEJR, PETR).

Un cycle de 3 jours de formation à destination des élus et services du bassin versant a également été réalisé fin 2022/ début 2023.

Le bassin versant de la Juine a fait l'objet d'une étude de territorialisation du ZAN, mené par l'Institut Paris Région dans le cadre de la politique de lutte contre l'artificialisation des sols du Conseil départemental de l'Essonne.

* La trame noire est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.

BILAN GÉNÉRAL

Animation du contrat



Objectif : Le SIARJA, en tant que structure porteuse du contrat de territoire Eau, climat et trame verte et bleue, a mis en place une animation opérationnelle thématique pour faire émerger et réaliser les actions ainsi que pour le suivi du contrat et le lien avec les différents partenaires. Cette animation fait l'objet d'une aide financière.

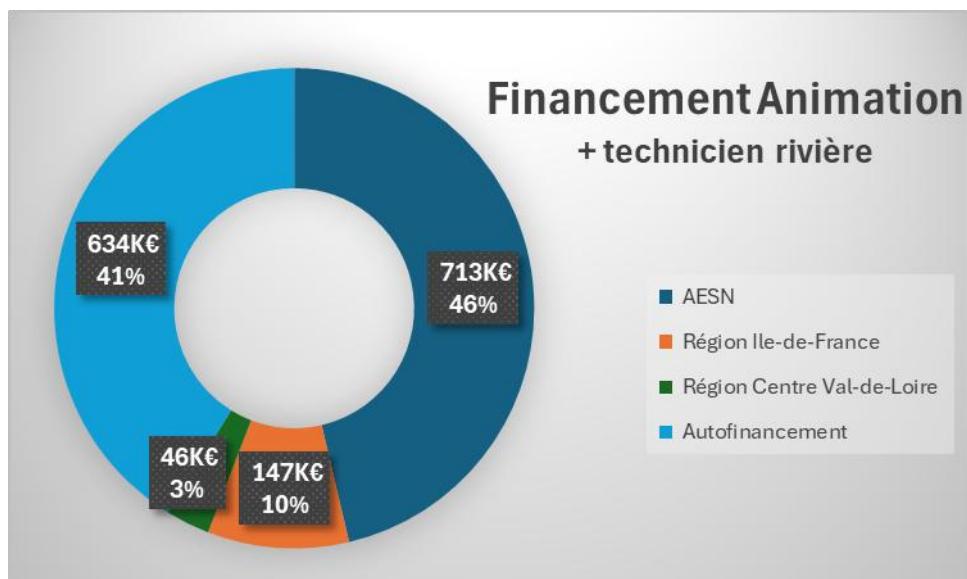
Animation prévue au contrat : L'ensemble des équipes du SIARJA est mobilisé sur la mise en œuvre du contrat, et tout particulièrement les agents concernés par les animations thématiques. A la date de signature du contrat, l'animation du contrat représentait 4,5 Equivalent Temps Plein (ETP) co-financés par l'Agence de l'eau (3,5 ETP) et les Régions Ile-de-France et Centre Val de Loire + 1 technicien rivière pour 1 ETP financé par la Région Centre Val de Loire. A mi-parcours, la composition de la cellule d'animation devait évoluer pour prendre en compte la prise de compétence « Ressource en eau » par la CAESE.

↳ Bilan :

L'animation du contrat est constituée :

- Du volet « Adaptation et Transition / suivi du contrat » financé par les Conseils Régionaux d'Ile-de-France et Centre Val-de-Loire à hauteur respectivement de 50 et 9% : confié à Julie JEGOU jusqu'en février 2020 puis Amandine BOUIGE à compter de mai 2021 puis Marion PICARD à partir d'octobre 2022 ;
- De la thématique « Restauration de la continuité écologique et renaturation» financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 80% : confiée à Jérôme GREFFEUILLE, avec l'appui du technicien Rivière Bertrand MULTON, financé à hauteur de 9% par la Région Centre Val-de-Loire ;
- De la thématique « Zones humides » financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 80% : confiée à Marion BAILLEUIL ;
- De la thématique « Ruissellement/érosion et gestion intégrée des eaux pluviales » financée en première partie du contrat par le Conseil Régional d'Ile-de-France et par l'Agence de l'eau à hauteur respectivement de 50 et 30% : confiée à Nora YACHIR (TNC 50%) jusqu'en juin 2021 puis confiée à Nathan LOPEZ à compter du 1^{er} janvier 2023 et co-financé à 80% par l'Agence de l'eau, la Région Ile-de-France et la DRIAFF d'Ile-de-France dans le cadre du PAEC TRAMES Juine.
- De la thématique « Ressource en eau » financée par l'Agence de l'eau à hauteur de 80% : confiée à Nathan LOPEZ, jusqu'au 31 décembre 2022 puis confiée à Diane CHEN, recrutée par la CAESE à compter en octobre 2023.

Sur la période 2020-2024, les dépenses correspondant (salaires chargés + frais de fonctionnement) représentent un montant 1,54M€. Les aides (hors DRIAAF qui feront l'objet d'un bilan spécifique) s'élèvent ainsi à 905 K€, soit un taux global d'aide de 59%.



BILAN GÉNÉRAL

Animation du contrat



L'année 2020, ayant été fortement perturbée par la crise sanitaire, notamment avec un report des élections municipales, a conduit à devoir reporter la signature du contrat en 2021. Cependant, la mise en œuvre des actions thématiques prévues sur 2020 a globalement été réalisée malgré ces difficultés.

Le contrat a été signé par l'ensemble des partenaires dans le courant 2021, aucune cérémonie de signature n'ayant pu être organisée du fait de la crise sanitaire et du renouvellement des exécutifs régionaux et départementaux. Les actions se sont poursuivies sur 2022, année marquant la mi-parcours. Les années 2023 et 2024 ont été largement consacrées à des phases opérationnelles. Une réflexion pour l'élaboration d'un quatrième contrat s'est engagée à compter de mi-2024.

Le pilotage du Contrat est assuré par un **comité de pilotage** regroupant les élus du territoire ainsi que les partenaires financiers. La crise sanitaire et ses conséquences sur l'installation des exécutifs locaux n'a pas permis la tenue de COPIL ni en 2020 ni en 2021. Un COPIL s'est tenu le 7 décembre 2022, basé sur le bilan de mi-parcours et les perspectives d'actions et de renouvellement de la feuille de route de l'animation pour la période 2023-2024. Un COPIL tenu sous la forme d'une journée de visites de terrain regroupant une quarantaine de participants a été organisé le 6 juin 2024.

Des **comités techniques** ont également été organisés entre le SIARJA et les partenaires techniques et financiers. Un COTECH s'est tenu le 4 mars 2021 pour établir le bilan 2020 et établir les perspectives pour 2021 ; celui du 22 novembre 2021 a permis d'établir un pré-bilan 2021 et des pistes pour 2022 et celui du 16 juin 2022 a préparé le bilan et COPIL de mi-parcours et la feuille de route de l'animation pour la seconde partie du contrat. Le COTECH du 6 février 2024 a permis de faire le bilan de l'année 2023 et d'organiser la journée de visites de juin 2024. Un COTECH de préfiguration du 4ème contrat s'est tenu le 9 octobre 2024. Un COPIL de fin de contrat / perspectives est envisagé à l'été 2025.

L'intervention des animateurs s'est globalement étendue aux 66 communes concernées, 2 communautés d'agglomération, 5 communautés de communes.

Les partenaires régulièrement rencontrés dans le cadre du suivi du contrat et des actions engagées sont notamment les suivants : Agence de l'eau Seine-Normandie, Conseils départementaux de l'Essonne, du Loiret, de l'Eure-et-Loir, Conservatoire des Espaces Naturels Départementaux de l'Essonne, Conseils régionaux d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire, PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, Chambre d'Agriculture Région IDF, GAB IDF, PNR du Gâtinais français, Institut Paris Région, ARB IdF, OFB, DDT91, NaturEssonne, Association La Clés des Champs, Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) ; Association des Moulins de l'Essonne, fédération de pêche 91 et AAPPMA, SNCF Réseau IdF, les EPCI du bassin versant signataires, les communes du bassin versants, les syndicats de cours d'eau partie prenantes du PEP (SEMEA, SIARCE, SMORE) et voisins (Syndicat de l'Orge), l'EPTB Seine Grands Lacs, la DRIAFF, la DRIEAT, la sous-préfecture d'Etampes, la SAFER, la gendarmerie...

Plusieurs ateliers élus/agents ont été proposés mêlant interventions en salle et visites de terrain : 1 atelier Territoire Engagé pour la Nature (TEN) à destination des nouveaux élus s'est tenu le 9 septembre 2020 en partenariat avec les ARB Ile-de-France et Centre Val-de-Loire (18 participants). Trois ateliers de sensibilisation à l'agriculture biologique, ont été menés en partenariat avec l'Agence de l'eau et le GAB Ile-de-France en 2021 (20 participants et 15 intervenants).

Trois jours de formation sur le thème de l'intégration des enjeux Eau, Climat et Trame verte et bleue ont été organisés fin 2022/début 2023 (24 participants). A cette occasion, le SIARJA a conçu la fresque de la Juine.

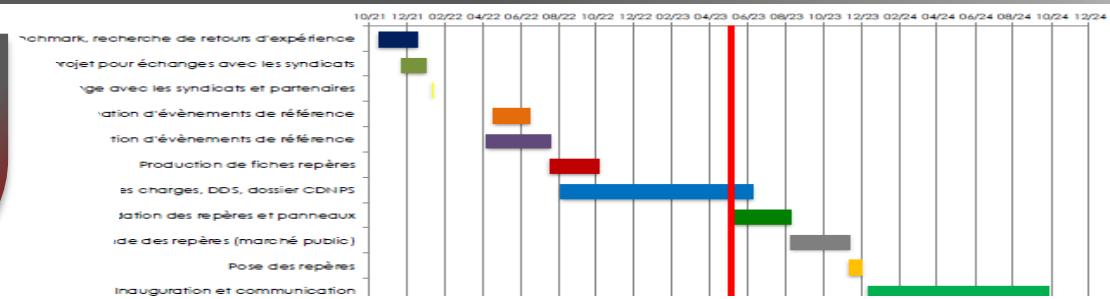


De nombreuses visites et réunions publiques ont été organisées en partenariat avec les communes, les EPCI et le CD91 proposant des évènements : Journée mondiale des zones humides chaque année en février, et selon les années, fête des mares, fête de la nature, journées du patrimoine, fête de la biodiversité, foire verte de l'Essonne, Bel été de la CCEJR, ENTRÆNSITION de la CCEJR, Agenda 30 de Lardy/Bouray/Janville...

Par ailleurs, le SIARJA a proposé deux visites pédagogiques en canoë en juin 2024, dans le cadre des Journées relais de l'eau, en partenariat avec l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEBO), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT), la Fédération nationale de Canoë-Kayak (FNCK) et la fédération départementale de Canoë-Kayak de l'Essonne (env. 60 participants). L'évènement a donné lieu à un clip vidéo du SIARJA et une compilation vidéo par l'ANEBO des différentes initiatives, clips diffusés sur les réseaux sociaux et sites des partenaires. Les réseaux sociaux et le site du SIARJA ont également été mobilisés tout au long de la période pour informer et promouvoir les actions réalisées. En moyenne, 76 actions de communication par an ont été recensées sur 2020-2024, abordant 8 grandes thématiques (climat, rivière, zones humides et biodiversité, agriculture et ressource, ruissellement et eaux pluviales, végétalisation, urbanisme...).

Plusieurs chantiers participatifs ont été organisés, notamment avec des enfants, en partenariat avec les communes de Chalo-Saint-Mars, Guillerval, Etréchy et CCEJR, Cheptainville pour la plantation d'hélophytes ou de haies champêtres.

Indicateurs de réalisation



Globalement, la réalisation des actions prévues au contrat se répartit entre un tiers réalisé, un tiers engagé en cours de réalisation et un tiers abandonné ou différé, ce qui est un résultat conforme pour ce type de contrat. Concernant le SIARJA, porteur de la majorité des actions, le taux d'actions achevé est légèrement supérieur.

Concernant l'axe 1 du contrat, relatif aux opérations Rivière et zones humides :

- **la restauration écologique** a été rétablie sur les quatre ouvrages hydrauliques prioritaires (Cailles et Boigny, Ezeaux, Saint-Denis), tandis que deux secteurs initialement ciblés (Vaux et Ferté, soit 10 actions) ont été différés au profit de la mise à l'étude d'autres secteurs plus opportuns (Ahaut, Clercs, Chérel, Noisement) et qu'un secteur (La Porte) est bloqué faute d'accord du propriétaire. Les actions relatives aux infrastructures, engageant des maîtres d'ouvrage autres que le SIARJA sont à redéfinir dans la prochaine programmation.
- **L'action Renaturation des cours d'eau** a connu un bon avancement, notamment avec la réalisation du projet du Domaine départemental de Méréville par le Conseil départemental de l'Essonne et plusieurs projets portés par le SIARJA. Le secteur du Ruisseau du Mauvais temps a été engagé dans une démarche d'étude globale de schéma directeur en vue de sa renaturation dans la prochaine programmation et a connu des améliorations notables sur le plan de la réduction des apports polluants au milieu grâce aux lourds travaux de, mise en séparatif des réseaux d'assainissement réalisés par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Sur le volet Zones humides**, le fond de vallée est désormais doté d'inventaires et d'orientations de gestion, l'étude des secteurs de plateaux s'engageant en 2025. L'acquisition de zones humides a été portée sur des sites d'ampleur : site de Gravelle (69 ha) à Etréchy acquis par le CDENS91 et site des Lavandières (4 ha) au Mérévillois acquis par le SIARJA en vue de renaturer cette ancienne pisciculture dans le cadre de la prochaine programmation. Quelques sites ont également été acquis par des communes, comme par exemple, le site Cornuel à Lardy, renaturé avec démolition du bâti, en zone humide, mares et zone d'expansion des crues, en partenariat avec le SIARJA. Plusieurs projets de gestion, de restauration et de valorisation de zones humides et de mares ont également été réalisés, comme au Parc Bouniol à Chalo Saint-Mars. La prochaine programmation permettra d'approfondir la hiérarchisation des sites et modalités en matière de maîtrise foncière et de mise en œuvre des plans de restauration et de gestion.



11 sites hydrauliques soit
13 km de cours d'eau étudiés



9 sites hydrauliques soit 9,2 km de cours d'eau
restaurés pour la continuité écologique

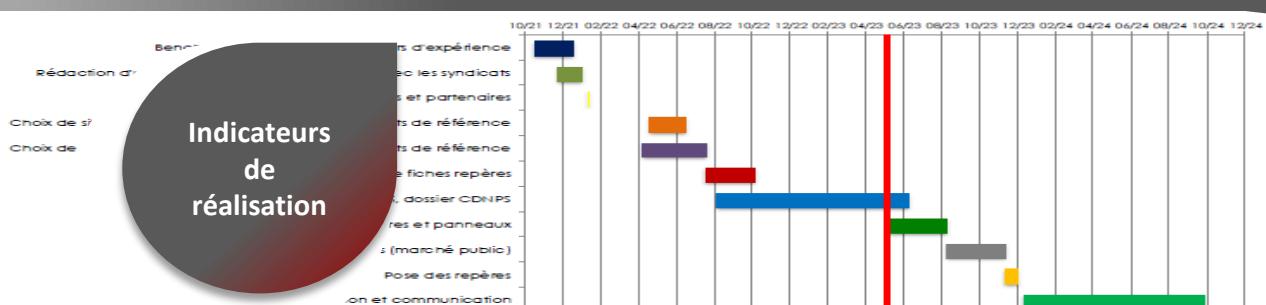


1600 ha de zones humides délimités
sur le fonds de vallée
490 mares recensées



3 axes de ruissellement sous étude
de maîtrise d'œuvre

BILAN GÉNÉRAL

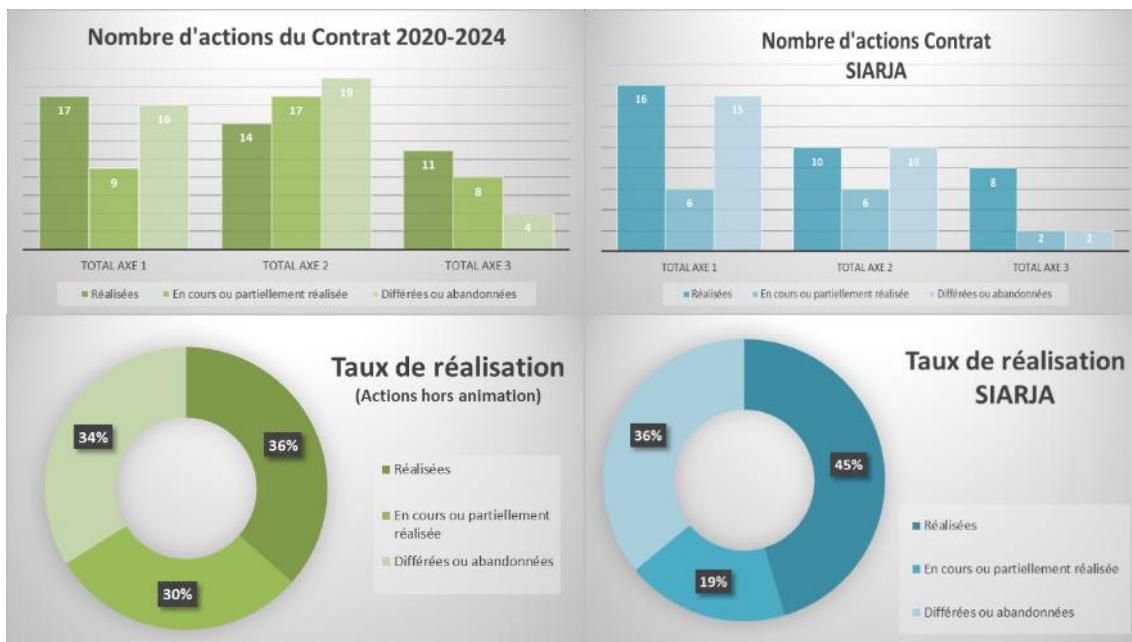


Concernant l'axe 2 du contrat, relatif à l'adaptation du territoire dans le cadre du changement climatique :

- Les actions relatives au ruissellement ont été engagées tout en rencontrant des difficultés qu'il a fallu surmonter (crise sanitaire, départ de l'animatrice, faible adhésion des exploitants...), occasionnant des délais et la nécessité de réorienter les opérations. Plusieurs projets opérationnels ont ainsi été engagés dans une phase de maîtrise d'œuvre en vue de travaux dans la prochaine programmation.
- Les actions relatives aux eaux pluviales en ville ont été engagées dans un contexte de crise sanitaire et de prise de compétence des intercommunalités avec lancement de schémas directeurs dont les résultats conduiront à la programmation de travaux prioritaires. Une opération exemplaire a été conduite par la CCEJR lors de la construction de son siège.
- Les actions relatives à la prévention des inondations se déroulent dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables, porté par le Conseil départemental de l'Essonne, en partenariat avec les syndicats de l'unité hydrographique, selon la programmation révisée par avenant fin 2024.
- En matière de préservation de la ressource, les actions se déroulent dans le cadre de l'étude des aires de captages portée par la CAESE, avec l'appui du SIARJA en première partie de contrat. Une animatrice a été recrutée à l'automne 2023 par la CAESE. Les délimitations d'AAC sont réalisées ainsi que la campagne d'analyse de la qualité de l'eau. Les diagnostics de pressions sont en cours. Les plans d'action seront à mener à la suite.
- L'action relative à l'inventaire et la préservation des sources, faute de ressources suffisantes, est à reprogrammer dans le prochain contrat.
- Le programme Phy'teaux Juine 2, malgré un coup d'arrêt durant la crise sanitaire, a pu être mené de manière satisfaisante avec 9 études de cimetières, 10 études de jardins scolaires, une étude de terrain de sport, un audit et 5 mises à jour de plans de gestion communaux ainsi que de nombreuses animations scolaires, grand public et quelques journées techniques destinées aux élus, agents et professionnels pour la suppression de l'usage des phytosanitaires.

Concernant l'axe 3 du contrat, relatif à l'intégration des enjeux eau, Climat et trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire :

- La plupart des projets de territoire sont des démarches de moyen terme, engagées en cours (SAGE, PCAET...).
- Concernant l'appui au territoire pour la planification de l'urbanisme, le SIARJA s'est fortement mobilisé en réalisant une étude de déclinaison de la trame verte et bleue à l'échelle du bassin hydrographique et en dédiant une animatrice à ce volet. Des ateliers à destination des élus et des agents des collectivités du territoire ont également été proposés.



BILAN GÉNÉRAL



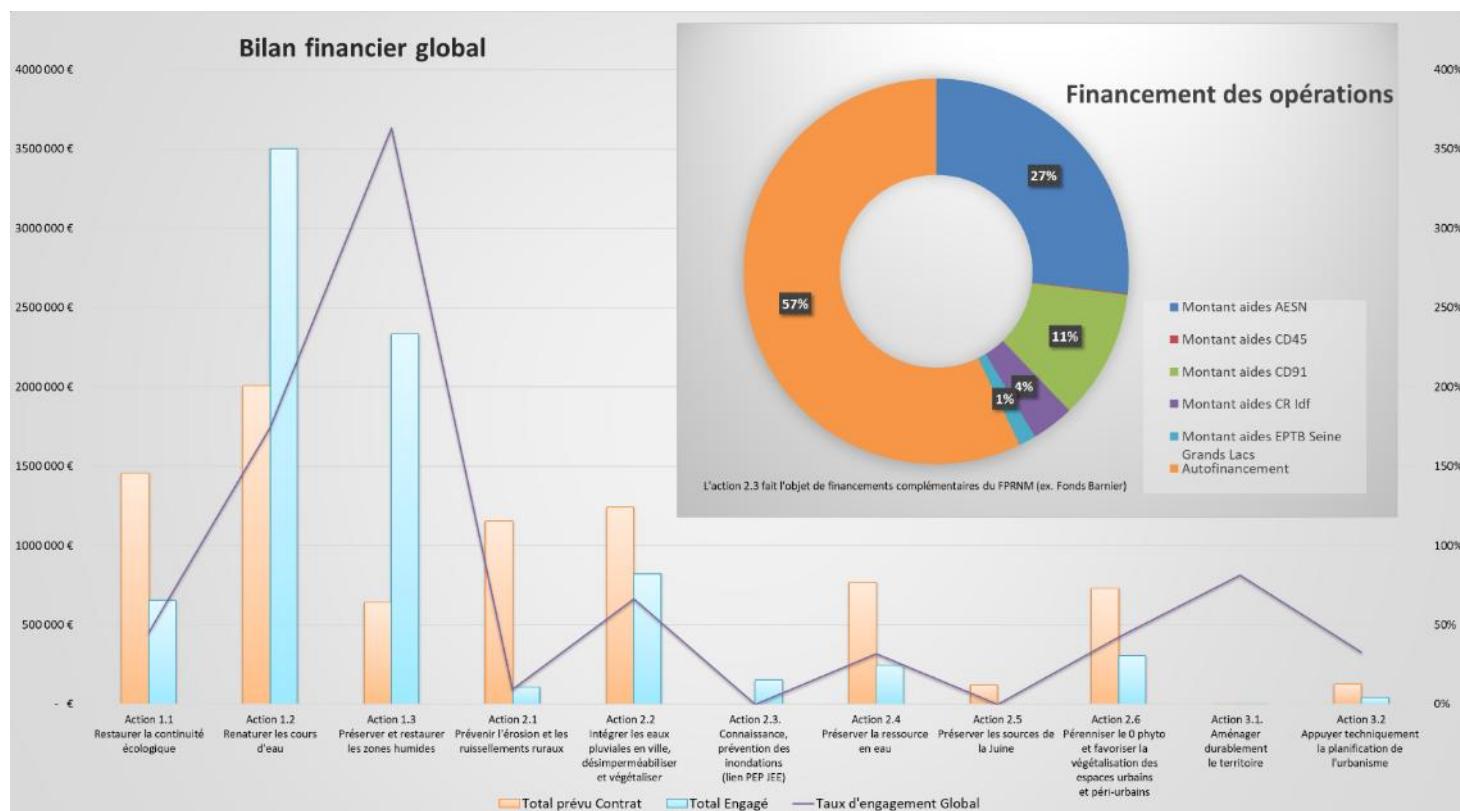
Montants engagés et prévisionnels pour les actions du Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue dans la Juine et affluents		Montants engagés et prévisionnels pour les actions du Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue au changement climatique		Montants engagés et prévisionnels pour les actions du Contrat de territoire Eau, Climat et Trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire	
Actions 1.1 à 1.3	455 000 €	32 485 €	32 485 €	7%	7%
Actions 2.1 à 2.6	367 000 €	92 548 €	92 548 €	25%	25%
Actions 3.1 à 3.2	110 000 €	426 075 €	426 075 €	387%	387%
TOTAL ENJEU 1	932 000 €	551 108 €	551 108 €	59%	59%
Actions 1.1 à 1.3 dans le cadre du changement climatique	210 000 €	181 065 €	181 065 €	86%	86%
Actions 2.1 à 2.6 dans le cadre du changement climatique	175 000 €	14 935 €	14 935 €	9%	9%
Actions 3.1 à 3.2 dans le cadre du changement climatique	- €	- €	- €	-	-
TOTAL ENJEU 2	153 152 €	72 668 €	72 668 €	47%	47%
Actions 1.1 à 1.3 dans l'aménagement du territoire	- €	- €	- €	-	-
Actions 2.1 à 2.6 dans l'aménagement du territoire	- €	- €	- €	-	-
Actions 3.1 à 3.2 dans l'aménagement du territoire	42 000 €	- €	- €	-	-
TOTAL ENJEU 3	42 000 €	- €	- €	0%	0%

↳ Bilan global :

Les montants engagés (hors animation) par les différents maîtres d'ouvrage sur la période 2020-2024 s'élèvent à **8,165M€HT**, soit un taux d'engagement de **99%**, le montant prévisionnel étant de **8,245M€HT**. Cependant, les taux d'engagement sont très variables selon les actions, le bilan global bénéficiant de certains postes engagés bien au-delà du prévisionnel.

- Ainsi, l'action 1.2 relative à la renaturation des cours d'eau a connu de forts engagements financiers en rapport avec les lourds travaux mise en séparatif de l'assainissement conduits par Cœur d'Essonne Agglomération sur le secteur du Ruisseau du Mauvais temps, à Marolles-en-Hurepoix tout particulièrement (3,164 M€HT engagés).
- L'action 1.3 relative à la restauration des zones humides a bénéficié d'opportunités en faveur de l'acquisition de deux sites d'ampleur : le site de Gravelle à Etréchy (69ha acquis par le Conseil départemental de l'Essonne) et le site des Lavandières au Mérévillois (4ha d'une ancienne pisciculture acquis par le SIARJA), représentant des engagements pour 1,342M€ au total contre un prévisionnel de 0,210M€. Par ailleurs, les travaux de restauration et de valorisation des zones humides du Parc Bouniol à Chalo-Saint-Mars ont constitué un projet d'ampleur (pour 311K€HT), non intégré au prévisionnel initial. L'étude hydro-écologique du Marais d'Itteville a également été revue avec plus d'ambition dans le cadre du PEP Juine Essonne Ecole, portant son montant à 293K€HT contre 70K€HT prévisionnels.
- L'action 2.2 relative à l'intégration des eaux pluviales en ville a bénéficié d'un engagement financier notable de la part de la CCEJR dans le cadre du projet de gestion alternative lors de la construction de son siège (pour 454K€HT).

Globalement, les aides des partenaires financiers au 31/12/2024 représentent 43% des montants engagés, soit 3,5M€ : 2,193M€ pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 890K€ pour le Conseil départemental de l'Essonne, 292K€ pour le Conseil régional d'Île-de-France et 117K€ pour l'EPTB Seine Grands Lacs. Le Conseil départemental du Loiret est intervenu sur le projet concernant son territoire, à savoir l'étude de restauration de la continuité écologique de La Porte à Autrûy-sur-Juine pour un montant de 8K€, projet malheureusement non suivi de travaux à ce jour, du fait de l'absence d'accord du propriétaire.



BILAN GÉNÉRAL

Enjeu 1. Favoriser l'adaptation des trames bleues et turquoises au changement climatique			
Action 1.1. Restaurer la continuité écologique	455 000 €	32 485 €	
Action 1.2. Renaturer	367 000 €	92 548 €	
Action 1.3. Préserver et restaurer les zones humides	110 000 €	426 075 €	
	TOTAL ENJEU 1	932 000 €	551 108 €
Enjeu 2. Participer à la prévention et à la gestion des risques liés au changement climatique			
Action 2.1. Prévenir l'érosion et les ruissellements ruraux	210 000 €	181 065 €	86%
Action 2.2. Déjouer les risques d'inondations en désimperméabilisant et végétalisant les espaces urbains et péri-urbains	175 000 €	14 935 €	9%
Action 2.3. Intégrer les eaux pluviales en ville, désimperméabiliser et végétaliser	- €	- €	
Action 2.4. Préserver la ressource en eau	263 642 €	302 498 €	115%
Action 2.5. Préserver les sources de la Juine	- €	- €	
Action 2.6. Pérenniser le 0 phyto et favoriser la végétalisation des espaces urbains et péri-urbains	153 152 €	72 668 €	47%
	TOTAL ENJEU 2	801 794 €	571 165 €
Enjeu 3. Intégrer l'eau et la biodiversité dans l'aménagement du territoire			
Action 3.1. Aménager durablement le territoire	- €	- €	
Action 3.2. Appuyer techniquement la planification de l'urbanisme	42 000 €	- €	0%

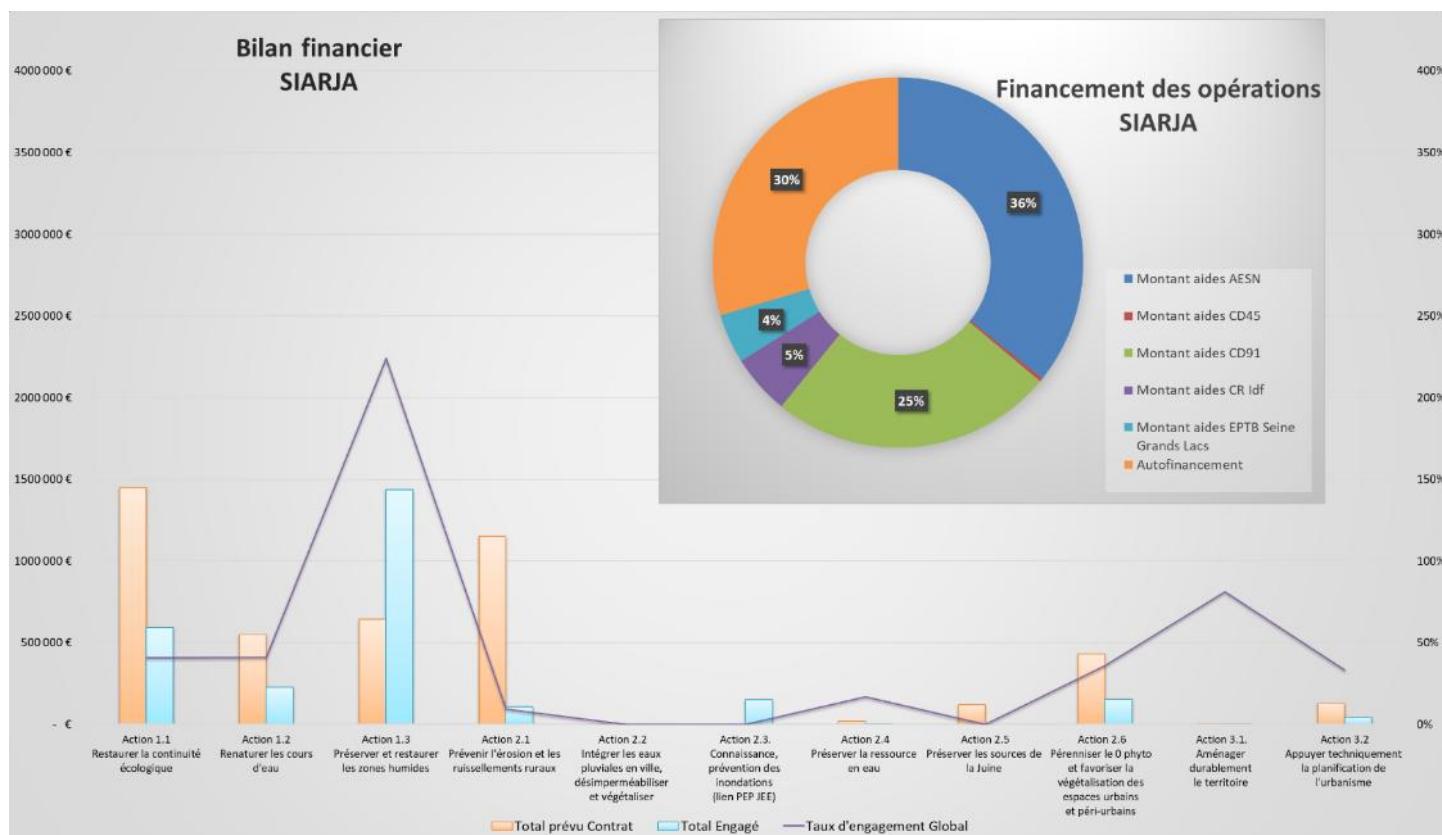
Bilan financier

↳ Bilan spécifique au SIARJA :

Les montants engagés par le SIARJA (hors animation) sur la période 2020-2024 s'élèvent à **2,716M€HT**, soit un taux d'engagement de **61%**, le montant prévisionnel relatif à ses actions propres étant de **4,489M€HT**.

- Les engagements du SIARJA ont particulièrement été portés sur l'action 1.3 relative à la restauration des zones humides, avec des opérations d'importance comme l'acquisition en vue de sa renaturation du site de 4ha de l'ancienne pisciculture des Lavandières au Mérévillois, pour un montant de 531K€ et comme les travaux de restauration et de valorisation des zones humides du Parc Bouniol à Chalo-Saint-Mars (pour 311K€HT). L'étude hydro-écologique du Marais d'Itteville a également été revue avec plus d'ambition dans le cadre du PEP Juine Essonne Ecole, portant son montant à 293K€HT contre 70K€HT prévisionnels. Ces engagements traduisent l'intérêt de préserver ces milieux humides pour le bon fonctionnement du bassin versant, la biodiversité du cours d'eau et de ses annexes humides et la prévention des phénomènes d'étiage sévères ou d'inondations lors des crues.
- Les engagements financiers sur les autres actions sont globalement conformes aux taux d'engagement des actions, comme précédemment détaillé en pages 28 et 29.

Les aides des partenaires financiers apportées au SIARJA au 31/12/2024 représentent 70% des montants engagés, soit **1,912M€** : 972K€ pour l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 672K€ pour le Conseil départemental de l'Essonne, 142K€ pour le Conseil régional d'Ile-de-France, 117K€ pour l'EPTB Seine Grands Lacs et 8K€ pour le Conseil départemental du Loiret.



Fort de ce bilan et de nombre d'actions en cours, le SIARJA prépare un nouveau contrat avec les partenaires pour la période 2026-2030



Juine et affluents

Contrat de territoire 2020-2024
Eau, Climat et Trame verte et bleue

Nos partenaires membres du SIARJA



et signataires du contrat



et partenaires financiers



et la participation financière de



**CONTACT SIARJA : 39 avenue des Grenots
91150 ETAMPES – 01 64 94 58 93
siarja@siarja.fr - www.siarja.fr**